



MINISTÈRE DU TRAVAIL, DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

**INTERVENTION
DES ENTREPRISES ÉTRANGÈRES
PRESTATAIRES DE SERVICES
EN FRANCE EN 2009**

Juin 2010

Sommaire

<i>Sommaire</i>	2
<i>Observations méthodologiques</i>	4
<i>Présentation synthétique des résultats de l'enquête 2009</i>	5
<i>I. Taux de réponse et représentativité</i>	7
<i>II. Analyse des déclarations</i>	9
2.1. Le nombre de déclarations continue de progresser mais à un rythme plus faible.....	9
2.11 Près de trente cinq mille déclarations ont été effectuées en 2009	9
2.12 ... induisant une croissance moyenne de 12% par rapport à 2008.....	10
2.13. qui ont donné lieu à plus de trois millions de jours d'emploi détachés.....	12
2.2. La forte concentration régionale ou sectorielle est maintenue	16
2.21. La moitié des déclarations est faite dans 5 départements.....	16
2.22. Plus de 13 000 déclarations enregistrées dans les E.T.T.....	19
<i>III. Analyse des nationalités des entreprises déclarantes</i>	21
3.1. Les pays à l'origine de la construction de l'U.E. concentrent 73% des déclarations....	21
3.2. Près de 60% des déclarations sont effectuées par la Pologne, l'Allemagne et le Luxembourg	24
3.3. Un quart des déclarations est effectué par des pays à interventions récurrentes.....	26
3.4. Les pays pour lesquels les déclarations sont régulières mais peu nombreuses	28
3.5. Les pays à interventions sporadiques	29
<i>IV. L'analyse des salariés</i>	31
4.1. La hausse des salariés toujours dynamisée par la croissance des déclarations	31
4.11. Plus de 100 000 salariés détachés en France en 2009.....	31
4.12 ... soit près de 7 fois plus qu'en 2004.....	31
4.13. Entre 210 000 et 300 000 salariés estimés en 2009.....	33
4.2. Les salariés des anciens pays de l'Union européenne constituent la première source de main-d'œuvre détachée	34
4.21. Plus d'un quart des salariés détachés sont de nationalité française.....	35
4.22. 19% des salariés détachés en France sont de nationalité polonaise	41

4.23. Représentant moins de 1% des salariés détachés, les salariés mexicains et chinois portent la hausse des pays tiers	42
4.3. Peu de cadres pour des salariés détachés principalement ouvriers	43
<i>V. Analyse des contrôles des entreprises étrangères</i>	46
5.1. Près de 1 000 contrôles d'entreprises étrangères.....	46
5.2. Plus d'un contrôle sur deux porte sur une entreprise déclarée	48
5.21. Les contrôles des entreprises ayant fait une déclaration baissent	48
5.22. Les contrôles des entreprises n'ayant pas fait de déclaration sont en baisse	50
<i>Annexes - tableaux détaillés</i>	53
<i>Listes des graphes, cartes et tableaux</i>	61

Observations méthodologiques

Cette huitième enquête permet de mesurer depuis 2000, l'évolution du nombre de déclarations d'interventions en France des entreprises étrangères prestataires de services et du nombre de salariés qu'elles déclarent y détacher. Elle permet de cerner les caractéristiques de ces flux (nationalité, durée des interventions, secteurs d'activité, qualification des salariés) et de fournir des indications sur le contrôle de ces entreprises.

Elle est construite à partir des déclarations de prestations de services reçues par les sections d'inspections du travail. La transposition en droit français de la directive européenne 96/71/CE du 16 décembre 1996 relative au détachement de travailleurs pose les principes des conditions d'emploi des travailleurs détachés. Le décret n°2007-1739 du 11 décembre 2007 relatif au détachement transnational de travailleurs et, modifiant le code du travail, impose un certain nombre d'obligations aux prestataires de services étrangers afin de veiller au respect des règles minimales en matière de droit du travail¹.

Les articles R. 1261-1 à R. 1264-3 du code du travail précisent les conditions d'exercice de la prestation étrangère de services, en imposant aux entreprises qui détachent des salariés dans ce cadre, d'en faire préalablement la déclaration auprès de l'inspection du travail du lieu où s'effectue la prestation ou du premier lieu de l'activité si la prestation doit se poursuivre dans d'autres lieux.

On distingue différents cas de détachements :

- L'exécution d'une prestation de services (L. 1262-1.1°) peuvent être considérées comme « prestations de services » les activités de nature industrielle, commerciale, artisanale, libérale ou agricole, réalisées dans le cadre d'un contrat conclu entre une entreprise prestataire et un bénéficiaire, moyennant un prix convenu entre eux. La prestation de services est par nature temporaire et a pour objet la réalisation d'un travail spécifique selon des moyens propres et un savoir-faire particulier. Elle s'opère notamment dans le cadre d'opérations de sous-traitance ;
- la mobilité intra-groupe (L. 1262-1.2°) : ce détachement peut intervenir entre deux établissements d'une même entreprise ou entre deux entreprises d'un même groupe, sans qu'il n'existe nécessairement de contrat. Il s'agit alors d'un prêt de main-d'œuvre transnational, qui devra rester sans but lucratif, et qui pourra avoir par exemple pour objet la réalisation d'une mission, une période de formation, etc ... Et la mise à disposition de salariés au titre du travail temporaire (L. 1262-1.2°) : une Entreprise de Travail Temporaire (ETT) régulièrement établie à l'étranger peut détacher des salariés auprès d'une entreprise utilisatrice en France ;
- la réalisation d'une opération pour son propre compte (L. 1262-1.3°) : dans le cas d'un déplacement temporaire de salariés réalisé pour le compte de l'employeur, sans qu'il n'existe de contrat entre lui et un destinataire, les règles relatives au détachement de salariés devront être respectées. Ce cas de détachement concerne des

¹ Cf. Circulaire DGT 2008/17 du 5 octobre 2008 relative au détachement de travailleurs en France dans le cadre d'une prestation de services.

situations aussi diverses que le tournage de films, la participation à un voyage d'affaires, à un séminaire, l'intervention sur un terrain acheté en France pour y effectuer des coupes de bois, etc..

La collecte des données se fait par l'intermédiaire d'un questionnaire transmis annuellement aux services déconcentrés de l'Administration du travail. Outre les données concernant les déclarations, les services rassemblent également dans ce questionnaire, les informations quantitatives sur les contrôles effectués sur ces entreprises, qu'elles aient ou non fait une déclaration préalable à leur intervention sur le territoire. Le régime particulier du cabotage n'est pas pris en compte dans cette enquête (voir encadré).

LE CABOTAGE :

Le cabotage routier peut se définir comme une **prestation de transport de marchandises ou de personnes** entre deux points du territoire national, effectuée **dans le cadre d'un transport international par un transporteur établi hors de France.**

Les conditions du cabotage :

Les entreprises de transport routier établies hors de France sont tenues de limiter leurs interventions sur le territoire français :

- à **trois opérations de cabotage de marchandises dans un délai maximal de 7 jours** à compter du déchargement complet des marchandises ayant fait l'objet du transport international préalable, lorsque ce transport est à destination de la France.
- à **une seule opération de cabotage de marchandises dans un délai de trois jours** suivant l'entrée à vide du véhicule en France, lorsque le transport routier international préalable n'a pas pour destination le territoire français

En ce qui concerne les opérations de **cabotage routier de personnes**, elles sont autorisées, dans le cadre de services occasionnels, dans la limite de 30 jours consécutifs ou de 45 jours sur un an.

Le cabotage est rattaché au régime juridique du détachement. Le détachement transnational de travailleurs, au sens de la directive de 96 et du code du travail (cf. articles L. 1261-1 à L. 12623-2 et articles R. 1261-1 à R.1264-3), désigne toutes les situations où **un employeur établi hors du territoire national, intervient en France avec ses propres salariés pour y effectuer une prestation de services**, dans la plupart des cas dans le cadre d'un contrat passé avec une entreprise cliente établie en France.

Pour toute intervention en France pendant une durée égale ou supérieure à huit jours, les entreprises prestataires de transport routier doivent adresser à l'inspection du travail du lieu de départ de la première opération de cabotage une **déclaration préalable de détachement spécifique.**

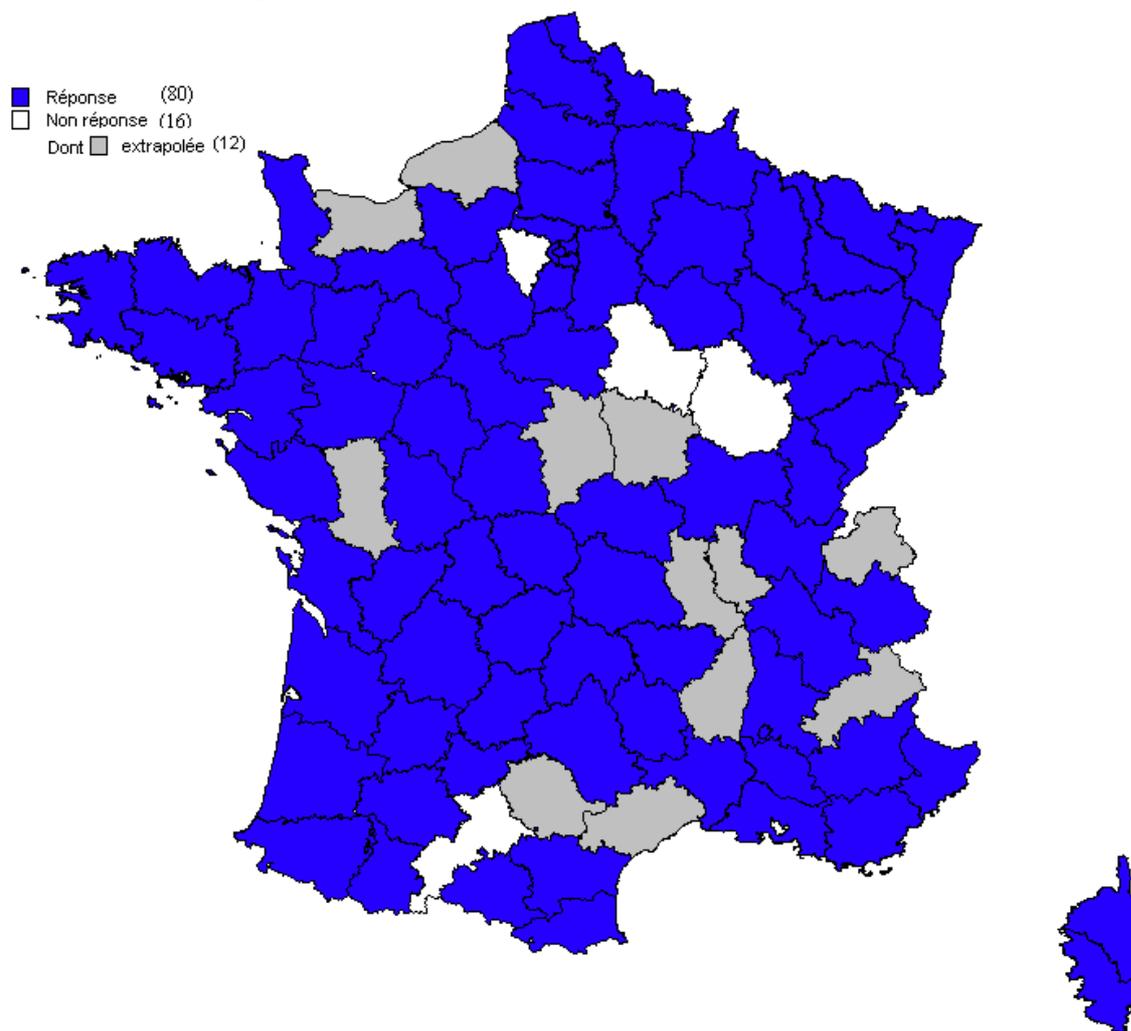
Présentation synthétique des résultats de l'enquête 2009

- Pour la troisième année consécutive, le nombre de déclarations, tout comme celui des salariés détachés, progressent mais à un rythme moins soutenu que pour les deux années précédentes (35 000 déclarations et 106 000 salariés détachés en 2009, 31 000 et 95 000 en 2008, 17 000 et 68 000 en 2007 et 10 000 et 38 000 en 2006). On peut attribuer ce phénomène à trois facteurs d'évolution :
 - une meilleure efficacité du recouvrement statistique ;
 - une meilleure application de la réglementation relative aux déclarations ;
 - un volume de prestations qui évolue sans doute à la hausse ;
- Une grande part de cette croissance résulte des déclarations effectuées par les entreprises de travail temporaire luxembourgeoises pour lesquelles près de 2 700 déclarations supplémentaires ont été enregistrées (+ 51% entre 2008 et 2009). Cette évolution du nombre de déclarations luxembourgeoises semble traduire mieux l'existence d'un nombre important d'agences intérimaires installées au Luxembourg et qui recrutent des salariés français. Et de fait, le nombre de salariés français détachés en France en 2009 connaît une croissance sans précédent : + 38% (ils passent de 20 743 en 2008 à 28 557 en 2009) ;
- Les concentrations régionale ou sectorielle restent fortes. En effet, même si les déclarations sont effectuées largement sur l'ensemble du territoire national, la moitié des déclarations est effectuée dans cinq départements frontaliers. Les 16 départements frontaliers du nord, nord/est et sud/est de la France rassemblent 60% de toutes les déclarations faites en 2009. Enfin, les secteurs du BTP et des entreprises de travail temporaire concentrent les trois-quarts des déclarations ;
- Concernant les Etats ayant adhéré à l'Union européenne en 2004 et 2007, ils effectuent un tiers des déclarations et fournissent environ la moitié de la main-d'œuvre détachée (hors salariés français). La Pologne conserve une place tout à fait dominante, puisque ce pays fournit la première source de main-d'œuvre. Cependant en 2009, le nombre de salariés détachés polonais est en baisse par rapport à 2008.
- Près de mille contrôles ont été effectués en 2009 sur les entreprises étrangères prestataires de service, en baisse par rapport à 2008. Si, en moyenne, plus d'un contrôle sur deux a porté sur une entreprise qui avait effectué sa déclaration de détachement, l'analyse régionale ne permet toutefois pas de lire une stratégie homogène des contrôles.

I. Taux de réponse et représentativité

En 2009, 80 services départementaux d'inspection du travail du régime général ont répondu à notre enquête. Ce chiffre est en baisse par rapport à 2008, où 89 départements avaient répondu².

Carte 1 : Taux de réponse par département en 2009³



Comme les départements des Yvelines, de la Haute-Garonne, de la Côte d'Or et de l'Yonne n'ont répondu ni en 2008, ni en 2009, il est difficile d'estimer le nombre de déclarations qu'ils peuvent recevoir. En revanche, les 12 autres ont répondu en 2008. Ces 12 départements représentaient un volume de déclarations de 2 736 en 2008, soit 9% du total (9% des salariés détachés). Le seul département de la Haute-Savoie, non répondant en 2009, comptabilisait 1 100 déclarations en 2008, soit 4% du total de 2008 (4% des salariés).

² En 2007, 85 départements avaient fourni une réponse (77 en 2006).

³ Les cartes établies pour les années précédentes se trouvent en annexe 1.

Concernant les départements non répondants, aucune explication précise n'a été fournie au non renvoi du questionnaire. Cependant, l'Administration du travail a développé un logiciel via internet permettant de recueillir les déclarations des prestataires étrangers. Ce logiciel devait être déployé cette année, or pour des raisons techniques il n'a pu l'être ce qui peut-être à l'origine d'un manque de vigilance concernant la collecte et/ou la remontée des données statistiques.

En 2009, 51 départements ont communiqué qu'il y avait au moins une déclaration de détachement dans le secteur agricole, soit une proportion en augmentation par rapport à 2008 (38 départements), mais légèrement moindre qu'en 2007 (59 départements). Les départements non répondants en 2009, mais répondants en 2008, avaient enregistré 47 déclarations en 2008, soit 6% des déclarations totales enregistrées dans l'agriculture en 2008, pour 195 salariés détachés (6% du total des salariés agricoles). La non-réponse des sections agricoles n'est pas estimable, car un champ vide du secteur agricole peut signifier d'une part une non-réponse ou d'autre part, l'absence de détachement dans le secteur agricole. La fusion des services d'inspection du travail, de l'ITEPSA et de l'inspection du travail des transports intervenue au 1^{er} janvier 2008 a modifié les modalités de recueil d'informations. L'année 2009 continue à être une année de « migration » pour laquelle il est difficile de savoir si les données statistiques transmises ne sont pas parfois sous-estimées en raison d'une absence ou d'un accès tardif au système d'information de l'inspection du travail pour les organismes avec lesquels elle a fusionnés. Cependant, le recueil des données en 2009 semble meilleur qu'en 2008.

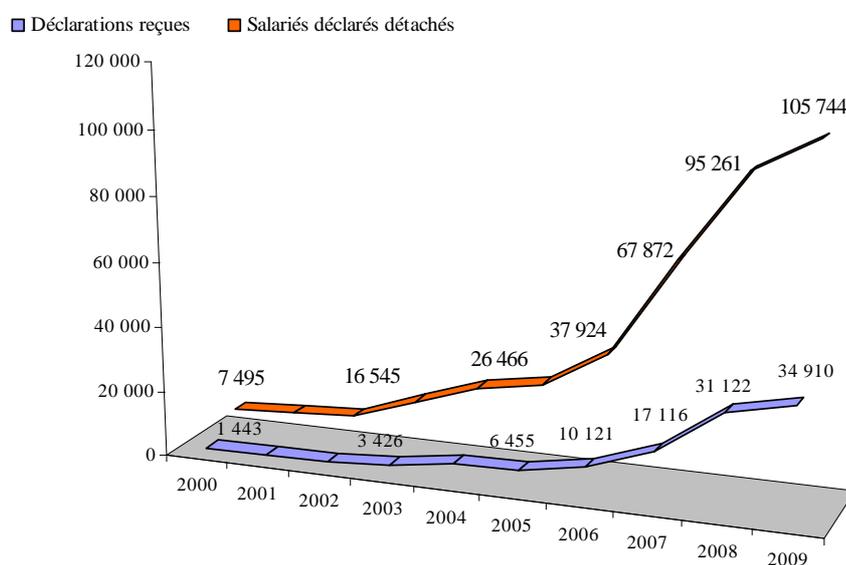
II. Analyse des déclarations

2.1. Le nombre de déclarations continue de progresser mais à un rythme plus faible

2.1.1 Près de trente cinq mille déclarations ont été effectuées en 2009 ...

Hors régime particulier du cabotage et hors départements qui n'ont pas été extrapolés, le nombre des déclarations de prestations de services réalisées par des entreprises étrangères est de 34 910 en 2009 (3,5 fois plus qu'en 2006) et concernent près de 106 000 salariés détachés (près de trois fois plus qu'en 2006). Cependant, le rythme de progression ralentit entre 2008 et 2009.

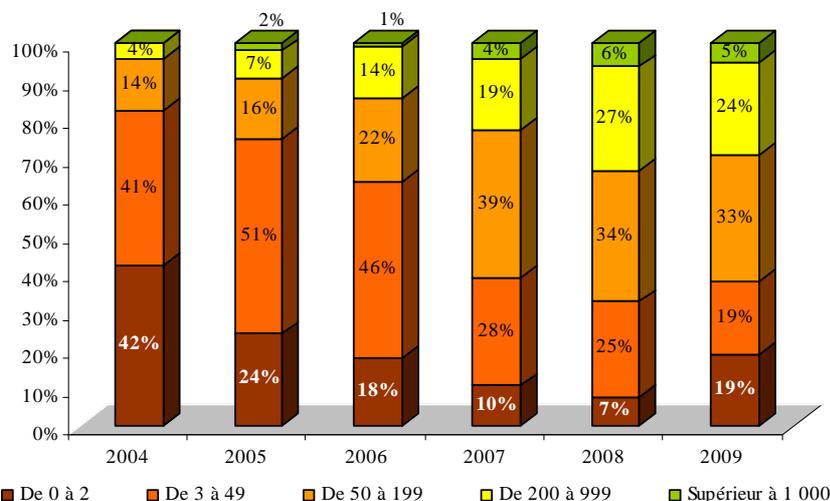
Graphe 1 : Évolution du nombre de déclarations de prestations de services reçues et de salariés détachés depuis 2000



En 2009, 60 départements déclarent recevoir plus de 50 déclarations dont la moitié plus de 200 déclarations⁴. On constate, en outre, une stabilisation du nombre de départements où plus de mille déclarations ont été effectuées : de zéro en 2004, ce nombre est passé à 6 en 2008 et à 5 en 2009.

⁴ Respectivement 65 et 32 départements en 2008, 59 et 22 en 2007, 35 et 14 en 2006, 24 et 9 en 2005 et 17 et 4 en 2004.

Graph 2 : Répartition du nombre de déclarations par département depuis 2004



Lecture : Le nombre de départements ayant reçu 0 à 2 déclarations représente 42% en 2004 et 19% en 2009. A contrario, le nombre de départements ayant reçu plus de 1 000 déclarations est nul en 2004 et de 5% en 2009.

2.12 ... induisant une croissance moyenne de 12% par rapport à 2008.

Alors que le nombre de déclarations de prestations de service réalisées par des entreprises étrangères augmentaient de 82% entre 2007 et 2008 (+ 40% pour les salariés) ; le nombre de déclarations de prestations de services réalisées par des entreprises étrangères entre 2008 et 2009 n'augmentent plus que de 12% (11% pour les salariés).

Près de quatre mille déclarations supplémentaires ont été enregistrées en 2009 pour l'ensemble des secteurs. Tous les secteurs ne bénéficient pas de cette croissance :

- Ainsi, le secteur du BTP connaît une baisse du nombre de déclarations de prestations de services réalisées par des entreprises étrangères de près de 5% (- 677 déclarations). En terme de volume de déclarations, c'est la baisse la plus importante entre 2008 et 2009 ;
- Le secteur de l'agriculture connaît une stabilité du nombre de déclarations, avec 2 déclarations reçues en moins entre 2008 et 2009 ;
- Le principal bénéficiaire de la hausse du nombre de déclarations de prestations de services réalisées par des entreprises étrangères est le secteur des entreprises de travail temporaire (+ 2 605 déclarations). La croissance de ce secteur représente plus d'un tiers des déclarations effectuées pour l'ensemble des secteurs et capte les 67% de déclarations supplémentaires faites cette année ;
- L'industrie, quant à elle, enregistre une hausse de nombre de déclarations de prestations de services entre 2008 et 2009 de 22% (+ 925 déclarations) ;
- Le secteur des spectacles enregistre 66 déclarations de prestations de services réalisées par des entreprises étrangères en plus entre 2008 et 2009 (+ 27%) ;
- Le secteur intra-groupe, introduit dans l'enquête en 2008, voit le nombre de déclarations croître de 77% entre 2008 et 2009 (+ 177 déclarations). Ce volume, tout comme en 2008, reste vraisemblablement, très en deçà de la réalité des prestations (voir encadré sur l'intra-groupe) ;

- En terme relatif, la baisse la plus importante est enregistrée dans le secteur du HCR, qui perd 196 déclarations entre 2008 et 2009, soit une diminution de près de 41%. Alors que le nombre de déclarations de prestations de services réalisées par des entreprises étrangères dans le secteur « autre » croît de 75% (+ 890 déclarations). En 2008, les activités des tour-operators étaient intégrées dans le HCR. Cette année, elles ont été prises en compte dans le secteur « autre ». Les mouvements de baisse dans le secteur du HCR et de hausse dans le secteur « autre » s'expliquent donc principalement par un mouvement de migration des activités des tour-operators.

Tableau 1 : Évolution du nombre des déclarations par secteur d'activité depuis 2004

	Agr	BTP	HCR	Ind	Spect	Intra- gpe	ETT	Autre	Total
2004	99	1 550	65	1 412	126	-	360	330	3 942
2005	198	3 826	120	1 416	158	-	223	514	6 455
2006	665	6 160	152	1 963	100	-	646	435	10 121
2007	972	9 512	204	3 166	187	-	1 664	1 302	17 007
2008	851	13 040	479	4 295	242	229	10 805	1 181	31 122
2009	849	12 363	283	5 220	308	406	13 410	2 071	34 910
<i>Décl. Suppl.</i>	-2	-677	-196	925	66	177	2 605	890	3 788
<i>Croissance 2009 p/ 2008</i>	0%	-5%	-41%	22%	27%	77%	24%	75%	12%

Il est nécessaire de rappeler ici que les évolutions du nombre de déclarations de prestations de services réalisées par des entreprises étrangères proviennent à la fois de :

- la croissance réelle de l'activité ;
- l'efficacité du recouvrement statistique ;
- l'augmentation du taux de déclaration des entreprises du fait de la meilleure connaissance de la réglementation et de l'expérience.

Selon les éléments qualitatifs donnés par les directions du travail, ces trois effets se conjuguent pour expliquer les évolutions constatées ces dernières années.

En ce qui concerne l'efficacité du recouvrement statistique, l'augmentation du nombre de départements non répondants en 2009 pourrait être un facteur explicatif du ralentissement de la croissance du nombre de déclarations de prestations de services réalisées par des entreprises étrangères.

Cependant, sur la base du sous échantillon composé des départements ayant répondu en 2008 et 2009⁵ la croissance du nombre de déclarations est évaluée à 10% entre 2008 et 2009, soit un taux assez comparable à celui calculé pour l'ensemble de l'enquête. Pour les salariés détachés déclarés, ce taux est de 11% (identique à celui constaté pour l'ensemble de l'enquête).

⁵ Echantillon constitué de 76 départements ayant répondu en 2008 et 2009.

Il semble donc plus que probable que la croissance moins forte (+12%) du nombre de déclarations reçues en 2009, après la forte croissance du nombre de déclarations de prestations de services réalisées par des entreprises étrangères enregistrées entre 2007 et 2008⁶ soit due au fait que le recouvrement statistique est aujourd'hui en partie maîtrisé, il n'y aurait donc pas d'effet de rattrapage, comme pour les années précédentes.

Le taux de croissance recouvre également les effets : augmentation réelle de l'activité et augmentation du taux de déclaration de la part des employeurs, qui restent chacun difficilement distinguables car leur analyse dépend d'éléments exogènes à l'enquête.

Enfin, ces constats sont à replacer dans un environnement particulier liés aux évolutions des bureaux de liaison. En effet, le bilan de l'activité du bureau de liaison national et des bureaux de liaison déconcentrés, pour l'année 2009, souligne que les demandes d'information présentées par les pays étrangers sont en nombre croissant, notamment celles intervenant dans le cadre des accords bilatéraux, plus particulièrement de la Belgique vers la France et de la France vers l'Allemagne. Les données 2009 témoignent d'une hausse continue des saisines entre 2007 et 2009⁷.

La mobilité intra-groupe

La mobilité au sein du groupe vise tout mouvement de salariés impliquant deux sociétés appartenant au même groupe, sans qu'il y ait nécessairement de contrat, et qui peut avoir pour projet la réalisation d'une mission, une période de formation, etc. Il s'agit avant tout d'une mobilité juridique, car la mobilité désigne un changement de cadre juridique. En effet, elle a pour conséquence de soumettre le contrat de travail à des règles de droit différentes de celles applicables à la relation de travail avant l'opération de mobilité.

La mise à disposition correspond à l'affectation temporaire du salarié par son employeur dans une autre société pour y exécuter sa prestation de travail. Il existe entre la société d'origine et la société d'accueil un contrat de mise à disposition. Le salarié conserve ainsi son contrat de travail et reste donc sous la seule subordination de la société d'origine. La mise à disposition permet donc à une entreprise d'utiliser la force de travail des salariés qui ne sont pas liés par un contrat de travail avec elle.

2.13. qui ont donné lieu à plus de trois millions de jours d'emploi détachés

En moyenne, trois salariés sont détachés par déclaration, ce ratio fait preuve depuis 2004 d'une relative stabilité. Cette donnée est homogène sur l'ensemble des secteurs excepté le secteur du spectacle et celui de l'intra-groupe (respectivement : 7,1 et 5,4 salariés par déclaration).

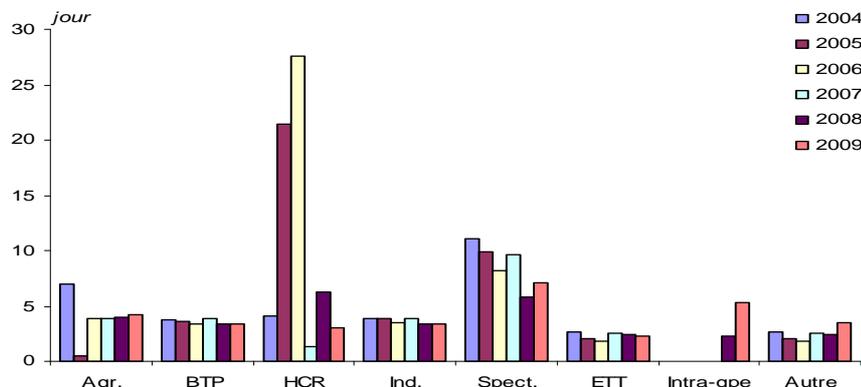
Tableau 2 : Évolution du nombre moyen de salariés par déclaration depuis 2001

2001	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
6,2	4,8	4,0	4,1	3,8	4,0	3,1	3,0

⁶ Nombre de déclarations multiplié par 8 sur l'ensemble de cette période.

⁷ Pour plus d'information, voir le *Bilan de l'activité du bureau de liaison national et des bureaux de liaison déconcentrés pour l'année 2009*, Octobre 2010.

Graphe 3 : Répartition sectorielle du nombre de salarié détaché moyen depuis 2004



En 2009, plus de trois millions de jours de présence et/ou travaillés sur le territoire national

Précautions méthodologiques : le questionnaire demande le nombre de jours d'intervention des salariés sur le territoire. Dans ce sens, l'enquête additionne des durées de prestations différentes pour un ou plusieurs salariés et transmet le nombre de jours total de présence et/ou travaillés sur le territoire national. Cette addition ne nous permet pas de dissocier les cas entre deux salariés à 90 jours chacun ou un salariés à 30 jours et un salarié à 150 jours (voire un salarié à 1 jour et un salarié à 179 jours), a fortiori les enchevêtrements plus complexes⁸. Par ailleurs, cette variable intègre des durées effectives de travail pour les prestations de courtes durées et des durées de présence sur le territoire pour des prestations plus longues. Cette variable est enfin souvent mal renseignée (et peu cohérente entre les exercices). Bien qu'un travail statistique d'homogénéisation et de cohérence soit effectué chaque année, cette variable reste fragile et doit être interprétée avec précaution.

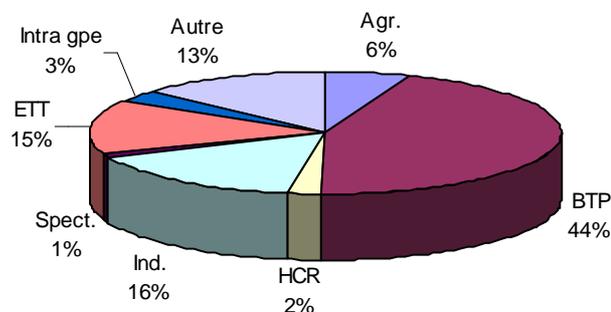
Le questionnaire permet d'estimer à près de 3,2 millions, le nombre de jours détachés en 2009 (3 millions en 2008, 2,9 millions en 2007, 1,7 million en 2006 et 1,1 million en 2005). Cet indicateur couvre des pratiques de détachement très variables. En effet, en fonction du secteur et du pays d'origine, les prestations peuvent s'étaler de quelques jours à plusieurs mois (voire plus d'un an).

Tableau 3 : Répartition sectorielle des jours d'emplois détachés depuis 2004 (en millier)

	Agr.	BTP	HCR	Ind.	Spect.	ETT	Intra gpe	Autre	Total
2004	46	74	ns	83	12	25	-	61	301
2005	44	503	186	196	25	12	-	146	1 112
2006	152	804	431	213	10	49	-	50	1 709
2007	281	1 497	390	259	55	198	-	206	2 886
2008	188	1 612	213	306	43	460	54	133	3 009
2009	181	1 409	68	513	24	459	89	416	3 159

⁸ Les agents qui remplissent le questionnaire nous indiquent en effet la difficulté de lire cette moyenne globale car ce volume additionne des cas disparates à écart-type fort. Le total de jours dépend d'un nombre faible/fort des prestations, d'un nombre faible/fort de salariés et d'une durée de prestation longue ou courte. Ainsi huit schémas (2³) peuvent aboutir à un même total.

Graphe 4 : Répartition sectorielle du nombre de jours détachés en 2009



Le BTP réalise, à lui tout seul, près d'un million et demi de jours, soit 44 % du total (53% en 2008). Viennent ensuite l'industrie (16%), les entreprises de travail temporaire (15%), le secteur « autre » (13%), l'agriculture (6%), l'intra-groupe (3%), le HCR (2%) et le secteur des spectacles (1%).

- En baisse par rapport à 2008 du fait de la crise économique, le secteur du BTP recouvre des phénomènes très disparates qu'il est difficile de schématiser. Bénéficiant d'une bonne couverture départementale, le volume représente à la fois des prestations de courte durée portant sur des nombres de salariés importants comme des prestations portant sur des durées longues avec peu de salariés. Si en 2008, le nombre de jours détachés évoluait dans le même sens que le nombre de salariés détachés, exception faite des départements du Var et du Doubs, pour lesquels, la baisse du nombre de jours détachés se faisait corrélativement à la hausse du nombre de salariés détachés ; en 2009 les évolutions sont plus contrastées. En effet, sur l'ensemble des départements, 76 voient le nombre de jours détachés et le nombre de salariés détachés évoluer dans le même sens, 6 voient le nombre de salariés détachés décroître et le nombre de jours détachés augmenter en même temps et 14 départements connaissent le phénomène inverse ;
- dans le secteur industriel, 15% du volume de jours travaillés sont effectués en région Lorraine (dont près des deux tiers en Moselle) pour lesquels près de 5 000 salariés sont détachés pour des durées d'environ 15 jours en moyenne ;
- dans le secteur de l'agriculture, le volume de 181 000 jours d'emplois détachés correspond à un comportement de la prestation agricole plutôt hétérogène sur le territoire. En effet, 64% du volume de jours détachés et 36% des salariés détachés se concentrent dans 4 départements (Gard, Landes, Loir et Cher, et Seine et Marne). La baisse constatée du volume de jours d'emplois détachés entre 2008 et 2009 pourrait s'expliquer par le fait que le secteur agricole fait évoluer les travailleurs indépendants fournisseurs de prestations, comme les *autonomos* espagnols, vers le salariat (emploi direct) ;

- avec 1% des déclarations, le secteur des HCR montre un poids de jours travaillés de 2%. 32% du volume de jours détachés et 27% des salariés détachés se concentrent en Savoie et dans le Var. La baisse du nombre de jours d'emplois détachés dans les HCR (213 000 en 2008 contre 68 000 en 2009) s'accompagnant d'une hausse du nombre de jours dans le secteur « autre » (133 000 en 2008 contre 416 000 en 2009) semble confirmer l'hypothèse déjà évoquée d'une migration d'une part des activités des HCR vers le secteur « autre » (activités des tour-operators fortement concentrées en Savoie).

La durée moyenne par salarié est de 59 jours

La durée moyenne par salarié augmente, avec 59 jours en moyenne en 2009 contre 44 en 2008. Cette moyenne recouvre des réalités différentes selon les secteurs : ainsi, la durée moyenne dans l'industrie est de 61 jours en 2009 (34 en 2008) alors que cette durée est de 106 jours dans le secteur des HCR (99 en 2008). La durée moyenne est de 66 jours dans l'agriculture, de 45 jours dans le BTP, de 101 jours dans l'intra-groupe et de 40 jours dans le secteur du travail temporaire.

En raison de leurs spécificités, le secteur des spectacles et le secteur « autre » sont mentionnés mais ne peuvent être comparés aux autres (respectivement 26 et 71).

Tableau 4 : Durées moyenne et maximale des détachements par secteur d'activité (en jour) depuis 2004

	2004		2005		2006		2007		2008		2009	
	Moy	Max										
Agr.	87	289	67	120	65	275	77	470	49	312	66	345
BTP	34	120	43	213	66	390	54	436	36	197	45	239
HCR	49	87	55	140	82	168	60	100	99	728	106	376
Ind.	49	158	52	347	48	297	48	253	34	183	61	587
Spect.	63	120	46	148	23	116	24	108	14	105	26	180
ETT	33	59	40	201	46	217	64	423	42	147	40	197
Intra-gpe	-	-	-	-	-	-	-	-	128	400	101	638
Autre	70	310	61	240	56	160	65	561	40	165	71	751
Total	54	-	50	-	56	-	60	-	44	-	59	-

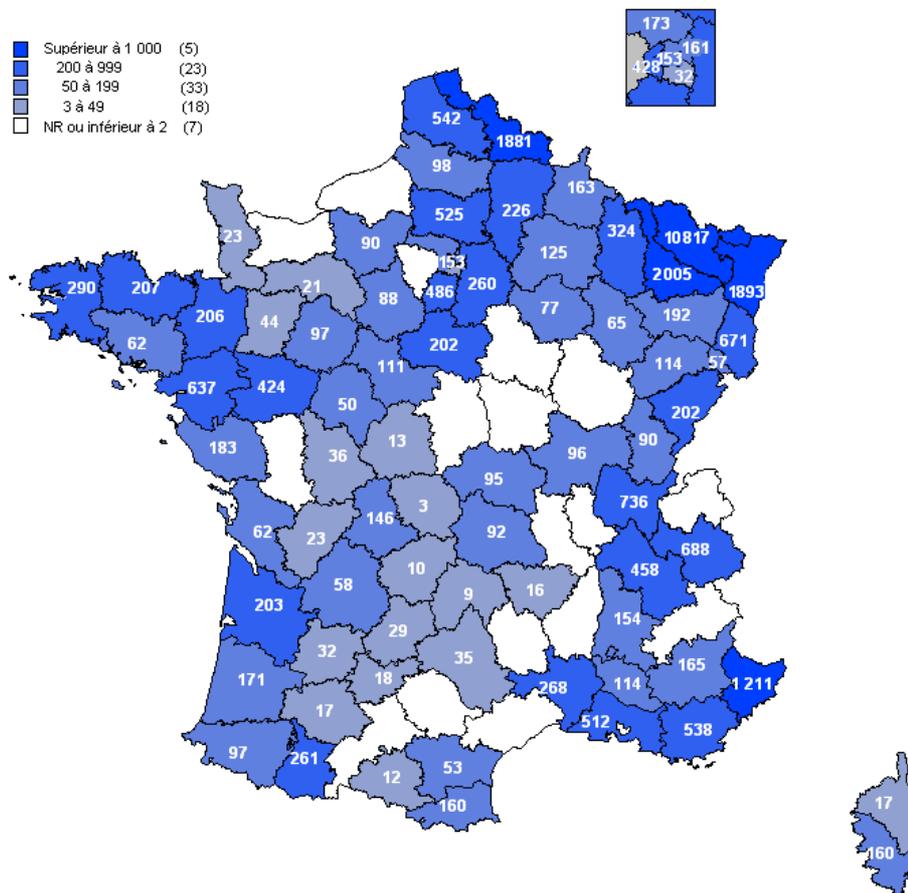
Si la durée minimale inscrite dans les déclarations est de quelques jours pour chaque secteur, la durée maximale de prestation est en revanche assez distincte selon les secteurs et montre des durées parfois très, voire trop longues.

2.2. La forte concentration régionale ou sectorielle est maintenue

2.2.1. La moitié des déclarations est faite dans 5 départements

Conformément à ce qui a été souligné dans les précédents rapports, les régions frontalières de l'est et du nord de la France recueillent le plus grand nombre de déclarations de détachement. Cette « sur » représentation peut être expliquée par la forte présence dans ces régions de firmes provenant de pays frontaliers qui, de fait, connaissent mieux leur obligation de déclaration préalable que les firmes issues d'états géographiquement plus éloignés.

Carte 2 : Répartition du nombre de déclarations reçues par département en 2009⁹

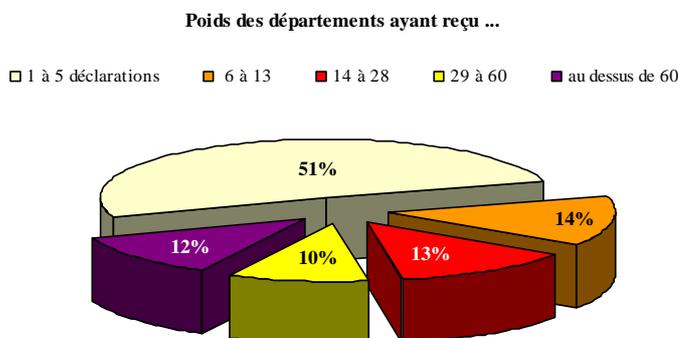


Ainsi, les 5 principaux départements accueillants sont frontaliers, (Moselle, Meurthe-et-Moselle, Bas-Rhin, Meuse et Alpes-Maritimes). Ces cinq départements rassemblent la moitié des déclarations. Parmi les 5 suivants (Ain, Savoie, Haut-Rhin, Loire-Atlantique et Bouches-du-Rhône), qui recueillent 9% des déclarations, trois seuls sont frontaliers. Ces 10 premiers départements recueillent 60% des déclarations en 2009 contre 62% en 2008.

⁹ Les cartes établies pour les années précédentes se trouvent en annexe 1.

Par ailleurs, les 16 départements frontaliers du nord, nord/est et sud/est¹⁰ de la France rassemblent 60% de toutes les déclarations faites en 2009, et les 5 frontaliers du sud ouest¹¹, près de 2%.

Graphe 5 : Poids départemental des déclarations en 2009

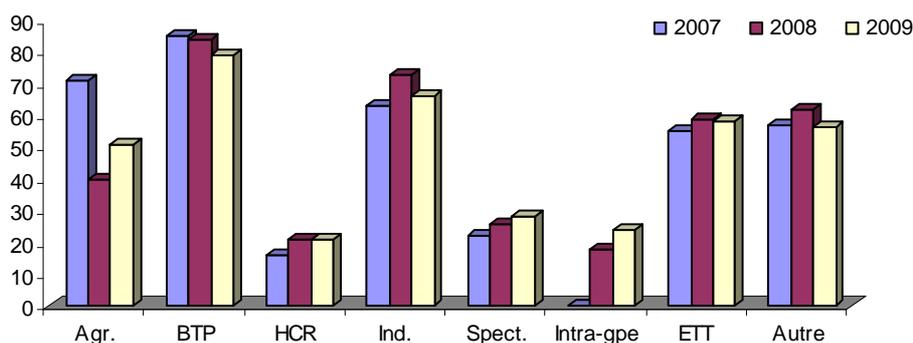


Note de lecture : les départements ayant reçu entre 1 et 5 déclarations représentent 51% Du total des déclarations.

En outre, les taux de réponse par département permettent une lecture complémentaire de la dispersion sur le territoire national de la prestation de services internationale.

Tableau 5: Nombre de départements ayant reçu au moins une déclaration

	Agr.	BTP	HCR	Ind.	Spect.	Intra-gpe	ETT	Autre
2007	71	85	16	63	22	0	55	57
2008	40	84	21	73	26	18	59	62
2009	51	79	21	66	28	24	58	56



Par rapport à 2007, la répartition pour le secteur agricole, en 2010, peut à la fois résulter du non recouvrement statistique et de la concentration de cette activité dans des pôles géographiques bien déterminés. Pour l'agriculture, le poids du premier département déclarant – le Gard - est passé de 13% en 2007 à 16% en 2008 et à près de 22% en 2009 avec 50 enregistrées en plus entre 2008 et 2009.

¹⁰ Nord, Ardennes, Meuse, Meurthe-et-Moselle, Moselle, Bas-Rhin, Haut-Rhin Territoire-de-Belfort, Doubs, Jura, Ain, Savoie, Haute-Savoie, Hautes-Alpes, Alpes-de-Haute-Provence, et Alpes-Maritimes.

¹¹ Pyrénées-Orientales, Ariège, Haute-Garonne, Hautes-Pyrénées et Pyrénées-Atlantiques.

Avec 17 départements (dont 15 non répondants) n'enregistrant aucune déclaration pour le BTP, la prestation dans ce secteur est présente sur quasiment l'ensemble du territoire. La région PACA concentre 16% des déclarations et reste la principale région recevant des déclarations même si elle perd plus de 600 déclarations entre 2008 et 2009. Cette perte est principalement due au département des Alpes-Maritimes qui perd 585 déclarations entre 2008 et 2009. Ce département concentre cependant 56% des déclarations de la région et 9% des déclarations faites sur l'ensemble du territoire. La Lorraine concentre, comme la région PACA, 16% des déclarations. Le département de la Moselle rassemble à elle seule 85% des déclarations de la Lorraine et 13% des déclarations faites pour l'ensemble du territoire. Puis vient l'Alsace qui rassemble près de 12% des déclarations.

Le niveau de couverture pour les HCR, d'environ un cinquième, est conforme aux déclarations car ce secteur utilise peu la sous-traitance. Seule l'hôtellerie pourrait éventuellement avoir des prestataires pour des sous-traitances de « technicité ménage surveillance ». Les Pyrénées-Orientales concentre 26% des déclarations dans ce secteur.

Le taux de couverture du secteur industriel est d'environ deux-tiers (quatre cinquième en 2008). La région Lorraine regroupe 25 % des déclarations de ce secteur dont plus des trois quarts pour le département de la Moselle. Ce département enregistre 96 déclarations supplémentaires en 2009 et est le premier département « déclarant » pour ce secteur. En deuxième position, la région Rhône-Alpes voit son nombre de déclarations croître de près de 400 entre 2008 et 2009. Cet effet est principalement dû à l'Ain, qui passe de 59 déclarations faites en 2008 à 538 déclarations en 2009. Aucune explication n'a pu être trouvée dans les remarques qualitatives faites dans le questionnaire pour justifier cette augmentation. Vient ensuite la région Nord-Pas-de-Calais, dont le département du Nord compte 586 déclarations en 2009 (654 en 2008).

Pour le secteur des spectacles, moins d'un tiers des départements ont reçu une déclaration. L'explication de ce phénomène résulte dans le fait qu'une seule déclaration est à établir sur le premier lieu d'exécution du spectacle. Il existe donc du fait de l'itinérance des spectacles, un décalage entre les déclarations et les prestations effectuées. Les Hautes-Pyrénées sont le département qui déclare le plus (114 déclarations en 2009), soit 37% des déclarations dans ce secteur.

Dans le secteur « intra-groupe », un quart des départements déclare avoir reçu une déclaration de détachement (un cinquième en 2008), ce qui est la marque plus que probable d'une forte sous-déclaration, mais aussi d'une légère amélioration des déclarations entre 2008 et 2009. Pour cette deuxième année d'insertion dans l'enquête, les détachements liés à l'intra-groupe sont concentrés pour un quart dans le département de la Haute-Vienne et pour un cinquième dans celui des Hauts-de-Seine. Concernant ce dernier département, un élément d'explication est fourni par le fait que l'Ile-de-France accueille plus du quart des sièges sociaux d'entreprises dont près des deux-tiers sont situés à Paris et dans les Hauts-de-Seine.

Le nombre de départements déclarant pour le secteur des ETT correspond à 60% de la couverture géographique nationale. Les déclarations des entreprises de travail temporaire proviennent très majoritairement de la Moselle qui concentre à elle seule 58% des

déclarations (près de 8 000). Avec les départements de la Meurthe-et-Moselle et du Bas-Rhin, cette zone géographique concentre les trois quarts des déclarations effectuées par ce secteur.

Les déclarations faites pour le secteur « autre » se concentrent en Moselle (18%), dans le Nord (17%) et en Savoie (17%).

Les taux de concentration des déclarations sur quelques départements montrent que les activités tendent à se concentrer dans un petit nombre de départements. S'agit-il alors de :

- zones d'activités privilégiées du fait de la proximité géographique, de la densité du tissu industriel etc....) ;
- services centralisant efficacement les déclarations ;
- pratiques de certains (donneurs d'ordre et/ou entreprises prestataires) engendrant un cercle vertueux ?

Tableau 6 : Répartition des déclarations par secteur d'activité sur les départements les plus significatifs en 2009

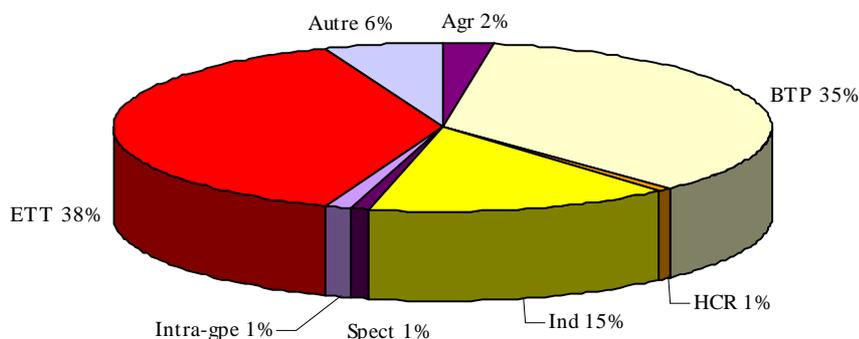
Poids	Agr.	BTP	HCR	Ind.	Spect.	Intra-gpe	ETT	Autre	Total
Premier département	2%	13%	0%	19%	0%	2%	58%	18%	31%
3 premiers départements	6%	23%	0%	23%	7%	2%	76%	21%	42%
5 premiers départements	6%	41%	0%	31%	7%	2%	76%	38%	51%

Lecture : 23% des déclarations effectuées dans le secteur du BTP sont localisées dans les trois départements enregistrant le plus de déclarations dans ce domaine d'activité.

2.22. Plus de 13 000 déclarations enregistrées dans les entreprises de travail temporaire

En globalisant plus de 13 000 déclarations (13 410), le secteur des entreprises de travail temporaire représente près de 2 déclarations sur 5 en 2009 (38%). Du fait de la très forte augmentation du nombre de déclarations, le secteur des entreprises de travail temporaire passe pour la première fois devant le secteur du BTP.

Graphe 6 : Répartition sectorielle des déclarations en 2009

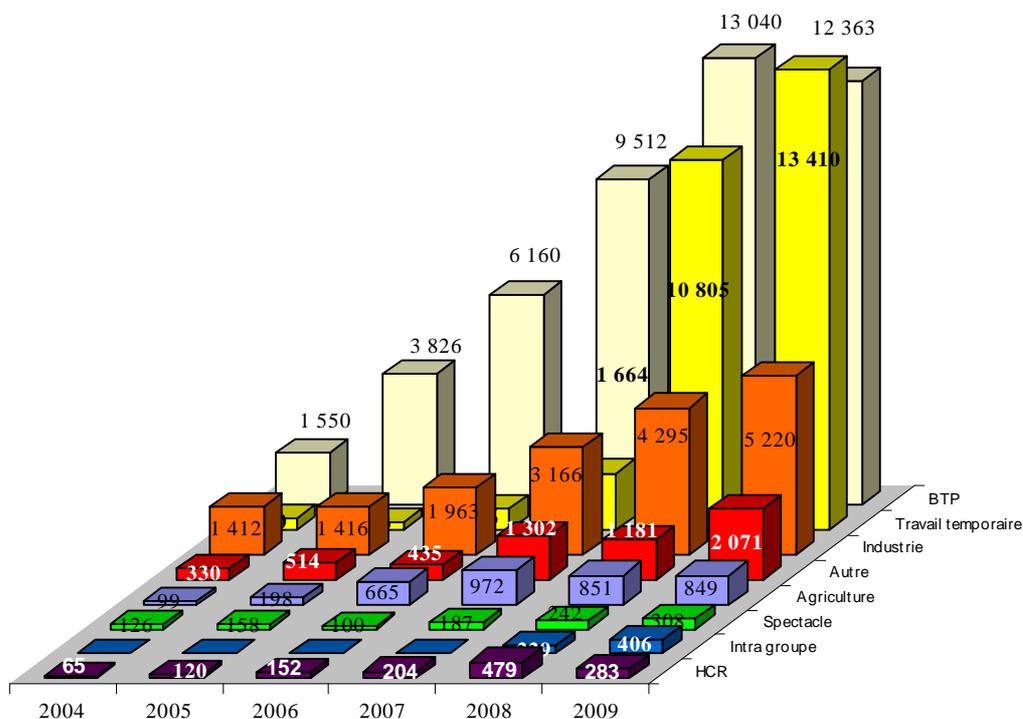


Avec 35% de part relative, le secteur du BTP concentre presque 12 500 déclarations. Au final, les trois quarts (74%) des déclarations sont le fait de deux secteurs (BTP, Travail temporaire).

Loin à leurs suites, se trouve le secteur de l'industrie avec 5 220 déclarations (15%), alors qu'en 2008 il représentait 14% du total, soit 4 295 déclarations. Puis viennent, le secteur de l'agriculture (849), l'intra-groupe (406), le secteur des spectacles (308) et le secteur du HCR (283).

Le secteur « autre », composé d'activités diverses et donc difficile à analyser du fait de cette hétérogénéité, connaît une augmentation de près de 900 déclarations (+76%), après avoir connu une baisse de 10% en 2008. Cette évolution s'explique par l'effet de migration déjà mentionnée de certaines activités du HCR vers le secteur « autre » (activité des tour-opérateurs).

Grappe 7 : Évolution de la répartition sectorielle depuis 2004



III. Analyse des nationalités des entreprises déclarantes

3.1. Les pays à l'origine de la construction de l'U.E. concentrent 73% des déclarations

En application des principes de la liberté de circulation des personnes et de la liberté de prester des services¹², les ressortissants des 26 Etats membres de l'Union européenne et des 3 Etats membres de l'AELE (Islande, Norvège et Liechtenstein) ainsi que la Suisse ne sont plus soumis à autorisation de travail lorsqu'ils sont détachés temporairement en France pour la réalisation d'une prestation de services. Cette réglementation a permis l'ouverture progressive du marché du travail national aux ressortissants de ces Etats¹³, qui est entrée en vigueur en mai 2006¹⁴.

Tableau 7 : Répartition des déclarations par zone géographique depuis 2004

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evol	Déc supp.
Total des déclarations	6 163	6 455	10 121	17 116	31 122	34 910	12%	3 788
<i>dont</i>								
UE 15 *	5 240	4 569	5 914	8 672	19 600	25 321	29%	5 721
N.E.M. 2004	801	1 590	3 660	7 000	8 975	6 406	-29%	-2 569
N.E.M. 2007	40	87	122	740	1 467	2 011	37%	544
Pays Tiers	82	209	425	704	1 080	1 172	9%	92

* La Suisse est intégrée au pôle CEE 15.

Alors que 2008 présentait une physionomie bousculée par rapport aux années précédentes, 2009 se caractérise par des évolutions moins accentuées qu'en 2008. En 2007, l'effet majeur avait été le quasi doublement du nombre de déclarations des Nouveaux Etats membres (NEM)¹⁵. En 2009, le nombre de déclarations pour ces Etats diminue. La plus

¹² La libre circulation des travailleurs salariés est assurée par l'article 39 du Traité de Rome du 25 mars 1957 ainsi que par l'article 1er du Règlement européen n° 1618/68/CEE du 15 octobre 1968 relatif à la libre circulation des travailleurs à l'intérieur de la Communauté, par la Charte communautaires des droits sociaux fondamentaux des travailleurs du 9 décembre 1989 et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne du 7 décembre 2000. Le droit de prester librement des services a été consacré par l'article 49 du Traité. Lorsque la réalisation de la prestation implique un déplacement temporaire de salariés, cette situation relève de la Directive européenne n° 96/71/CE du 16 décembre 1996 concernant le détachement de travailleurs effectué dans le cadre d'une prestation de services.

¹³ Cette ouverture ne concerne pas Chypre et Malte, qui bénéficient depuis leur entrée dans l'UE d'un libre accès au marché du travail.

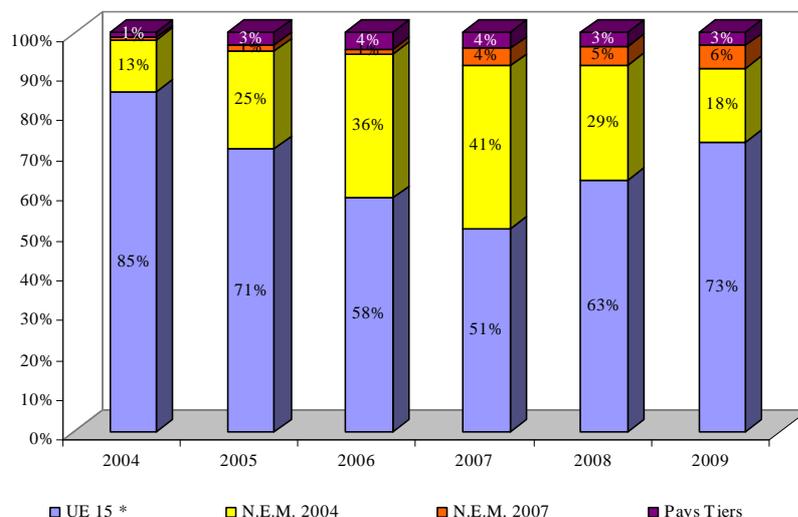
¹⁴ En outre, les 8 Nouveaux Etats membres (Lettonie, Lituanie, Estonie, Pologne, Hongrie, République tchèque, Slovaquie et Slovénie) ayant intégré l'UE au 1er mai 2004 étaient soumis à une période transitoire de 7 ans (2+3+2, soit jusqu'au 1er mai 2011), durant laquelle leurs ressortissants devaient toujours obtenir une autorisation de travail pour pouvoir exercer une activité salariée en France. La France a décidé le 1er juillet 2008 de mettre fin prématurément à cette période transitoire. En conséquence ces ressortissants ne sont plus tenus d'avoir un titre de travail (ni de titre de séjour). La mesure a été quasi effective dès l'annonce faite par le Président de la République de sa mise en œuvre le 28 mai 2008 lors de son discours devant l'assemblée parlementaire polonaise.

¹⁵ Il s'agit des pays suivants : Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, soit les dix pays entrés dans l'Union Européenne le 1^{er} mai 2004 et ayant

forte hausse concerne les pays à l'origine de la construction de l'Union Européenne, notamment, le Luxembourg, qui comptabilise à lui seul 36% des déclarations reçues pour l'année 2009.

La part des pays de l'« Union européenne des 15 » représente cette année 73% de l'ensemble des déclarations, captant 10 points supplémentaires par rapport à 2008. La part des nouveaux états membres représente près d'un quart de l'ensemble des déclarations, et celle des pays tiers près de 3%.

Graph 8 : Répartition des déclarations par zones d'origine des prestataires depuis 2004



L'analyse par secteur permet de préciser ces évolutions.

Tableau 8 : Répartition des déclarations par secteur d'activité et par zones d'origine des prestataires en 2009

	Agr.	BTP	HCR	Ind.	Spect.	ETT	Intra- gpe	Autre	Total
UE 15	455	7 433	228	3 492	178	11 728	181	1 626	25 321
N.E.M.	376	4 603	51	1 461	30	1 410	96	390	8 417
Pays tiers	18	327	4	265	100	223	129	106	1 172
Total	849	12 363	283	5 218	308	13 361	406	2 122	34 910

UE 15	54%	60%	81%	67%	58%	88%	45%	77%	73%
N.E.M.	44%	37%	18%	28%	10%	11%	24%	18%	24%
Pays tiers	2%	3%	1%	5%	32%	2%	32%	5%	3%

UE 15	2%	29%	1%	14%	1%	46%	1%	6%	100%
N.E.M.	4%	55%	1%	17%	0%	17%	1%	5%	100%
Pays tiers	2%	28%	0%	23%	9%	19%	11%	9%	100%

rejoint l'Union le 1^{er} janvier 2007, la Roumanie et la Bulgarie. Ces deux pays sont parfois traités séparément dans la rubrique « Nouveaux Etats ».

A/ Les secteurs prédominants pour les Nouveaux Etats membres

Comme en 2007 et en 2008, le secteur prédominant pour ces Etats est le **secteur du BTP**, avec 37% des déclarations. Chaque pays composant le groupe des Nouveaux Etats membres déclarent, en 2009, au moins une prestation en France dans ce secteur. De fait, les prestations dans le BTP représentent 55% de l'ensemble des déclarations des Nouveaux Etats membres effectuées en 2009.

Les secteurs du travail temporaire et de l'industrie représentent chacun 17% de l'ensemble des déclarations des Nouveaux Etats membres. Concernant l'industrie, 56% des déclarations de ces nouveaux Etats émanent de la Pologne. Pour le secteur du travail temporaire, 52% des déclarations proviennent de ce seul pays. Viennent ensuite l'agriculture et le secteur « autre » (respectivement 4% et 5% en 2009), puis le secteur du HCR et l'intragroupe (1% chacun). Le secteur des spectacles comptabilise 30 déclarations en 2009.

B/ Les secteurs prédominants des membres de l'UE 15

Le secteur prédominant pour ces pays est celui des **entreprises de travail temporaire** où les anciens pays de l'Union européenne concentrent 88% des déclarations, soit une hausse de plus de 3 000 déclarations par rapport à 2008. Cette augmentation est due aux déclarations luxembourgeoises qui y contribuent pour 84 % (+2 624 déclarations) et dans une moindre mesure aux déclarations de l'Allemagne. A eux deux ces pays comptabilisent 93% des déclarations faites dans ce secteur pour l'UE 15. Ce secteur devient le premier pourvoyeur de déclarations pour ces pays avec 46% du total des déclarations.

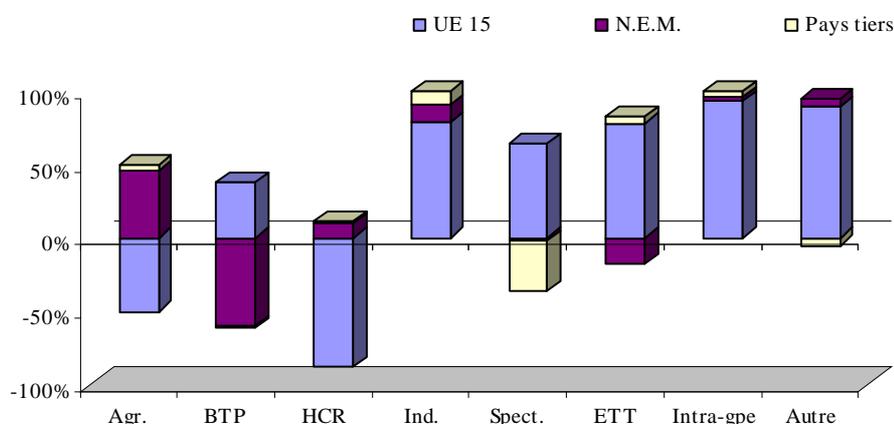
Vient ensuite le **secteur du BTP** qui représente 29% des déclarations faites par ces pays en 2009.

Dans le secteur de **l'industrie**, troisième en ordre d'importance avec 14% du total, le nombre de déclarations émanant de prestataires provenant de pays issus de l'UE 15 représente 67% du secteur, en hausse de 3 points par rapport à 2008. 30% des déclarations dans ce secteur proviennent de l'Allemagne.

Dans **l'agriculture**, les déclarations provenant de l'UE représentent 54% du total du secteur. Sous l'impulsion de l'Espagne, qui comptabilise 60% des déclarations de ces états dans le secteur de l'agriculture, de nombreuses déclarations dans le secteur concernent des travaux de maraîchage. Enfin, avec 81% des déclarations provenant de l'UE 15, le secteur des **HCR** reste très largement dominé par des firmes provenant de pays géographiquement proches, notamment du Royaume-Uni, qui concentre 70% des déclarations du secteur (toutes zones géographiques confondues).

Du fait des poids très différents de chacun de ces secteurs, la croissance entre 2008 et 2009 est principalement, pour ne pas dire exclusivement, due aux déclarations des pays issus de l'UE 15.

Graph 9 : Part de la croissance par zone géographique en 2009



3.2. Près de 60% des déclarations sont effectuées par la Pologne, l'Allemagne et le Luxembourg

Remarque : la carte détaillée des déclarations par pays d'origine se trouve en fin de chapitre.

Les trois premiers pays déclarant sont, en 2009, le **Luxembourg**, l'**Allemagne** et la **Pologne** qui totalisent plus de 22 000 déclarations (64% du total des déclarations recensées en France en 2009) et 87% des déclarations effectuées dans le secteur du travail temporaire. Si l'Allemagne et la Pologne effectuent entre 4 000 et 5 000 déclarations chacune en 2009, le Luxembourg comptabilise, à lui seul, plus de 12 500 déclarations.

Tableau 9 : Répartition sectorielle des déclarations pour les pays à intervention massive

	Agr.	BTP	HCR	Ind.	Spect.	ETT	Intra-gpe	Autre	Total	Evol	Déc sup.
Luxembourg	43	1 748	5	698	13	9 819	5	327	12 658	51%	4 255
Allemagne	87	2 496	5	1 038	10	1 036	20	322	5 014	6%	301
Pologne	126	2 773	37	820	16	734	54	180	4 740	-31%	-2 107
<i>Part</i>	<i>30%</i>	<i>57%</i>	<i>17%</i>	<i>49%</i>	<i>13%</i>	<i>87%</i>	<i>19%</i>	<i>39%</i>	<i>64%</i>		

Avec le taux de croissance le plus fort en 2009, le **Luxembourg** devient le premier pays d'origine avec plus de 12 500 déclarations. Cette croissance résulte de la hausse du secteur des entreprises de travail temporaire pour lesquelles plus de 2 600 déclarations supplémentaires ont été enregistrées entre 2008 et 2009. Le poids de ce secteur représente 78% du total des déclarations de ce pays. Cette situation traduit l'existence d'un nombre important d'agences intérimaires installées au Luxembourg et qui recrutent des salariés français. Ainsi, le département du Bas-Rhin signale « *l'explosion de salariés temporaires à partir principalement d'une entreprise de travail temporaire luxembourgeoise dont autant le dirigeant que les intérimaires sont de nationalité française et demeurent en France* ». De même, le département de la Haute-Marne indique dans la partie qualitative de l'enquête que les entreprises de travail temporaire luxembourgeoises détachent très majoritairement des salariés français. Ces salariés sont ensuite mis à disposition d'entreprises françaises qui

travaillent très souvent en sous-traitance chez les grands donneurs d'ordre du secteur industriel (ARCELOR, ASCOMETAL, PSA, Centrale de Cattenom, TPF...) ou du secteur du BTP. Ce phénomène n'est pas nouveau puisqu'en 2007, 90 000 frontaliers lorrains travaillaient en Allemagne, en Belgique et au Luxembourg dont 66% de ces personnes transitaient quotidiennement vers le Luxembourg¹⁶. A ce sujet, l'Insee remarque cependant que *« dans un contexte de crise économique, le travail frontalier des Lorrains dans la Grande région s'est légèrement contracté entre 2008 et 2009. Tandis que les flux vers le Luxembourg diminuent légèrement après plusieurs années de croissance ininterrompue et que ceux vers l'Allemagne poursuivent leur repli, des Lorrains plus nombreux vont travailler en Belgique, pour certains au prix d'un éloignement géographique croissant »*¹⁷. Outre le plus que probable meilleur recouvrement statistique, cette croissance peut également résulter du travail que les services ont mis en place auprès des donneurs d'ordre mosellans et plus généralement lorrains. En effet, la signature le 30 juin 2008 à Metz d'une charte de bonnes pratiques de la sous-traitance¹⁸ visant à renforcer la prévention du travail illégal (en particulier lors des opérations de maintenance sur les grands sites industriels lorrains) a probablement permis d'accroître la vigilance des donneurs d'ordre nationaux vis-à-vis de leur partenaires luxembourgeois. Concernant la Charte de bonne conduite, le Bas-Rhin note que *« par rapport aux pays nouveaux entrants dans l'Union (Roumanie, Bulgarie), on observe bien souvent une fraude à la sous-traitance correspondant généralement à du prêt illicite de main-d'œuvre à but lucratif. Ces fraudes ajoutées à celles de suspicion de pseudo-entreprise sans activité significative dans le pays d'origine nécessitent des investigations et vérifications complémentaires par le biais du bureau de liaison »*. Du fait de la proximité géographique, 79% des déclarations se concentrent en Lorraine mais près de la moitié des départements ont reçu au moins une déclaration luxembourgeoise.

En 2009, l'**Allemagne** devient le deuxième pays déclarant avec plus de 5 000 déclarations (4 713 en 2008). 50% des prestations sont effectués dans le secteur du BTP (52% en 2008 et 62 % en 2007) et 21% dans celui de l'industrie (23% en 2008 et 26% en 2007), secteur où ce pays est en tête avec un cinquième des déclarations totales. Après une forte progression entre 2007 et 2008, les entreprises de travail temporaire allemandes voient leurs parts se stabiliser (3% en 2007, 20% en 2008 et 21% en 2009). En 2008, l'Alsace, et notamment le département du Bas-Rhin, avait renforcé l'organisation du recueil des données statistiques afin de centraliser en un point unique les déclarations de détachement. Cette meilleure organisation participe à la croissance des statistiques sur les déclarations pour ce pays. Mais également cette croissance doit résulter de deux gros contrôles coordonnés opérés entre services¹⁹ dans les régions frontalières en 2008 qui ont eu pour résultat de renforcer la vigilance des entreprises étrangères et leurs obligations en matière de déclaration. En effet, chaque absence de déclaration avait fait l'objet d'une procédure puis d'un rappel à la loi auprès des entreprises allemandes en infraction, ce qui, aux dires des services allemands, a pu engendrer quelques inquiétudes et renforcer la vigilance des

¹⁶ Le service central luxembourgeois de la statistique et des études économiques estime que ce chiffre atteindra 150 000 Lorrains en 2050.

¹⁷ « Bilan économique 2009 : la Lorraine dans la crise », Economie Lorraine, n°226-227, juin 2010, Insee.

¹⁸ Il s'agit d'une initiative du Préfet de la région Lorraine qui associe plusieurs grands donneurs d'ordre de la région, l'association Intérex, l'URSSAF de Moselle et la CRAM Alsace-Moselle.

¹⁹ PAF, Douanes, URSSAF, inspection du travail pour la France et du FKS (douanes allemandes) et de la Polizei pour des contrôles simultanés en Allemagne.

sous-traitants allemands. Regroupés, les deux départements alsaciens et le département de la Moselle concentrent 64% des prestations allemandes. Ces dernières sont notamment liées au secteur du BTP (33 % du total). En outre, 68 départements français ont reçu une déclaration allemande.

La **Pologne**, dont le nombre de déclarations est de 4 740 (6 847 en 2008), constitue un cinquième du total. Parmi les pays à intervention massive, c'est le seul pays qui voit son nombre de déclarations diminuer (- 31%). Cette baisse est assez hétérogène sur le territoire français, cependant 45% de cette diminution provient de 7 départements (Ille-et-Vilaine ; Dordogne ; Hauts-de-Seine ; Maine-et-Loire ; Alpes-Maritimes ; Savoie et Puy-de-Dôme). La Pologne prend en 2009 la troisième place du classement. C'est dans le secteur du BTP et dans celui du travail temporaire que la Pologne perd le plus de déclarations (respectivement : - 1 542 et - 635). En 2009, 59% des prestations sont effectuées dans le secteur du BTP (52% en 2008), 17% dans le secteur de l'industrie (23% en 2008) et 15% dans celui du travail temporaire (20% en 2008). La part de l'agriculture représente 3% du total des déclarations (1% en 2008). Au delà de la sous déclaration pour ce secteur, les réformes de la politique agricole commune mises en œuvre à partir de 2004 pour la Pologne ont permis le renchérissement des salaires agricoles polonais par le biais du paiement direct unique. Le montant est passé de 25 € l'hectare en 2004 à 50 € en 2008 et devrait atteindre d'ici 2013 la norme européenne de 100 € l'hectare. De plus, l'état Polonais offre un complément, également en hausse depuis 2004 (14 € à 23 € en 2006)²⁰. Si les entreprises interviennent indifféremment dans la grande majorité des départements français, les Alpes-Maritimes, la Moselle et le Var sont les premiers départements d'accueil (respectivement 13 %, 10 % et 8 %).

3.3. Un quart des déclarations est effectué par des pays à interventions récurrentes

Ce groupe de pays est composé de sept nations qui, à l'exception de la Roumanie, étaient toutes membres de l'UE-15. Ces pays ont en commun de déclarer entre 700 et 2 100 prestations (*couleur orange sur la carte*), soit un niveau assez élevé de prestations. Avec près de 9 000 déclarations, ce groupe représente 26% de l'ensemble des déclarations, stable par rapport 2008. Plus de 1 400 déclarations supplémentaires proviennent de ce groupe en 2009.

Tableau 10 : Répartition sectorielle des déclarations pour les pays à intervention récurrente

	Agr.	BTP	HCR	Ind.	Spect.	ETT	Intra-gpe	Autre	Total	Ev. An.	Déc sup.
Belgique	8	1 158	1	304	4	252	80	285	2 092	41%	608
Roumanie	114	844	11	325	2	355	32	60	1 743	33%	428
Portugal	14	908	1	319	2	334	2	24	1 604	1%	18
Espagne	272	541	2	144	2	90	11	74	1 136	3%	35
Royaume-Uni	6	57	198	30	5	49	46	486	877	12%	97
Italie	9	295	2	355	10	34	6	38	749	-14%	-127
Suisse	7	150	1	364	126	42	7	35	732	97%	360
<i>Part</i>	<i>53%</i>	<i>25%</i>	<i>76%</i>	<i>25%</i>	<i>7%</i>	<i>7%</i>	<i>24%</i>	<i>33%</i>	<i>26%</i>		

²⁰ Etudes Economiques de l'OCDE, Pologne 2006: Pologne - Volume 2006 - Issue 11.

La **Belgique**, devient en 2009, le plus gros pays déclarant de ce groupe près de 2 100 déclarations et enregistre la plus forte hausse (+41%). Cette augmentation est principalement imputable à la hausse du nombre de déclarations dans le secteur du BTP (+ 173 déclarations) et le secteur des entreprises de travail temporaire (+ 118). Pour ce pays, la proximité géographique joue là aussi de façon flagrante puisque les prestations sont exécutés dans 3 départements principalement le Pas-de-Calais, le Nord et la Moselle. La région Nord-Pas-de-Calais concentre, à elle seule, 64% des déclarations. 48 départements ont reçu au moins une déclaration belge.

Deuxième de cette catégorie avec un nombre de déclarations, de l'ordre de 1 700, la **Roumanie** continue sa croissance (+33% en 2009 et + 93% en 2008). Les prestations sont majoritairement liées au BTP (48%), aux E.T.T. (20%) et à l'industrie (19%). Si 77 départements déclarent avoir reçu au moins une déclaration de Roumanie, les départements du Finistère, de l'Essonne, des Côtes-d'Armor et du Maine-et-Loire concentre 29% des déclarations roumaines.

Le **Portugal** est le troisième pays déclarant de ce groupe avec plus de 1 600 déclarations transmises en 2009. La répartition par secteur est assez similaire à celle de 2008, si ce n'est que le secteur des entreprises de travail temporaire comptabilise 71 déclarations supplémentaires entre 2008 et 2009. 15 % des déclarations portugaises sont localisés dans la région PACA. 64 départements ont reçu au moins une déclaration portugaise.

L'**Espagne** se situe en quatrième place de cette catégorie, avec 1 136 déclarations en 2009. La croissance engagée depuis 2005 semblerait donc s'essouffler, s'il n'était la probable sous déclaration du secteur agricole. En 2008 les déclarations espagnoles se répartissaient majoritairement entre le secteur agricole (51%) et le BTP (44%). En 2009, la répartition par secteur est plus hétérogène : un quart des déclarations espagnoles se font dans le secteur de l'agriculture, 48% dans le secteur du BTP, 13% dans le secteur de l'industrie, 8 % dans les entreprises de travail temporaire, 7% dans le secteur « autre » et 1% dans le secteur de l'intra-groupe. Les prestations sont localisées à 25 % dans les départements du Gard et de la Loire-Atlantique. 44 départements déclarent avoir reçu au moins une déclaration.

De son côté, le **Royaume-Uni** effectue plus de la moitié de ses déclarations dans le secteur « autre », qui comptabilise en 2009 les activités de tour-operators. La Savoie concentre 35% des déclarations anglaises et souligne dans son bilan qualitatif annuel, que les activités des tour-operators représentent 335 déclarations sur les 344 enregistrées dans le secteur « autre ».

En 2009, l'**Italie** connaît une baisse de ses déclarations qui diminuent de 14%, pour s'établir à 749 déclarations. 47% des déclarations sont faites dans le secteur de l'industrie et 39% dans le secteur du BTP. Le nombre de déclarations dans les autres secteurs est donc marginal. Les prestations sont localisées à 11% dans le département des Alpes-Maritimes et à 9% dans le Nord. La répartition des prestations restantes est assez atomisée. En 2009, 54 départements déclarent avoir reçu au moins une déclaration, soit 9 départements de plus qu'en 2008.

La **Suisse** est en dernière position de ce groupe, avec 732 déclarations enregistrées en 2009. Le nombre de déclarations suisses croît de 97% entre 2008 et 2009 et se concentre principalement dans les secteurs de l'industrie (50% des déclarations), puis du BTP (20%). 55% des déclarations suisses sont regroupées dans le département de l'Ain et 16% dans les Hautes-Pyrénées. En 2009, 31 départements déclarent avoir reçu au moins une déclaration suisse.

3.4. Les pays pour lesquels les déclarations sont régulières mais peu nombreuses

Un ensemble hétérogène de pays/régions dont le nombre de déclarations se situe entre 200 et 700 déclarations en 2009 (*couleur jaune sur la carte*) compose ce groupe. Ce groupe concentre 6% des déclarations en 2009 (6% en 2008).

Tableau 11 : Répartition sectorielle des déclarations pour les pays à interventions irrégulières

	Agr.	BTP	HCR	Ind.	Spect.	ETT	Intra-gpe	Autre	Total	Ev. An.	Déc sup.
Slovaquie	35	384	2	112	1	96	1	28	659	-35%	-351
Hongrie	1	276	0	43	3	179	7	14	523	28%	115
Rép. Tchèque	12	203	0	72	6	13	0	5	311	-34%	-161
Asie	2	44	0	154	19	36	13	12	280	83%	127
Bulgarie	74	75	1	56	0	30	2	30	268	76%	116
Autriche	5	33	0	150	3	6	0	5	202	146%	120
<i>Part</i>	<i>10%</i>	<i>1%</i>	<i>0%</i>	<i>7%</i>	<i>7%</i>	<i>1%</i>	<i>4%</i>	<i>2%</i>	<i>6%</i>		

Avec 659 déclarations, la **Slovaquie** se classe en première position du groupe de pays à interventions irrégulières. Cependant, le nombre de déclarations baissent de 35% entre 2008 et 2009. Cette baisse s'explique notamment par la diminution du nombre de déclarations dans deux départements : le Puy-de-Dôme et la Dordogne (qui expliquent 30% de la baisse). 58% des déclarations sont faites dans le secteur du BTP, vient ensuite le secteur de l'industrie (17%) et les entreprises de travail temporaires (15%). Si 43 départements ont reçu au moins une déclaration slovaque, les trois plus importants départements déclarants (Savoie, Ain et Alpes-de-Haute-Provence) regroupent 32% des déclarations.

En deuxième et troisième positions, se trouvent deux Nouveaux Etats membres (**Hongrie et République Tchèque**). La Hongrie comptabilise 523 déclarations en 2009, soit une croissance de 28% des déclarations entre 2008 et 2009. Le nombre de déclarations pour la République Tchèque est, en revanche, en baisse de 34% (311 déclarations en 2009, contre 472 en 2008). Pour la Hongrie, les déclarations se concentrent majoritairement dans le secteur du BTP (53%) et les entreprises de travail temporaire (34%). Pour la Hongrie, 65% des déclarations se font dans le BTP et 23% dans l'industrie.

Comptabilisant entre 300 et 200 déclarations, l'Asie, comme l'Autriche tiennent leur croissance du secteur de l'industrie. L'Autriche était absente de cette catégorie de pays, pour lesquels les déclarations sont régulières mais peu nombreuses, en 2008. Pour la Bulgarie, la répartition par secteur d'activité est plus hétérogène.

3.5. Les pays à interventions sporadiques

Sont retenus dans cette partie un ensemble lui aussi hétérogène de pays et de zones géographiques (17 au total) dont le nombre de déclarations est de moins de 200 déclarations annuelles en 2009 (*en blanc sur la carte*).

Tableau 12 : Répartition sectorielle des déclarations pour les pays* à interventions circonstanciées

	Agr.	BTP	HCR	Ind.	Spect.	ETT	Intra- gpe	Autre	Total
Tous pays	34	378	17	234	86	256	120	197	1 322
<i>Part</i>	<i>4%</i>	<i>3%</i>	<i>6%</i>	<i>4%</i>	<i>28%</i>	<i>2%</i>	<i>30%</i>	<i>9%</i>	<i>4%</i>

* Amérique du Nord, Pays-Bas, Slovénie, Irlande, Danemark, Amérique Latine, Afrique, Croatie, Suède, Turquie, Lituanie, Malte, Lettonie, Finlande, Chypre, Estonie, Grèce.

En 2009, l'Amérique du Nord, qui était dans les zones géographiques à déclarations régulières mais peu nombreuses en 2008, passe dans la catégorie des pays à interventions sporadiques.

* * *

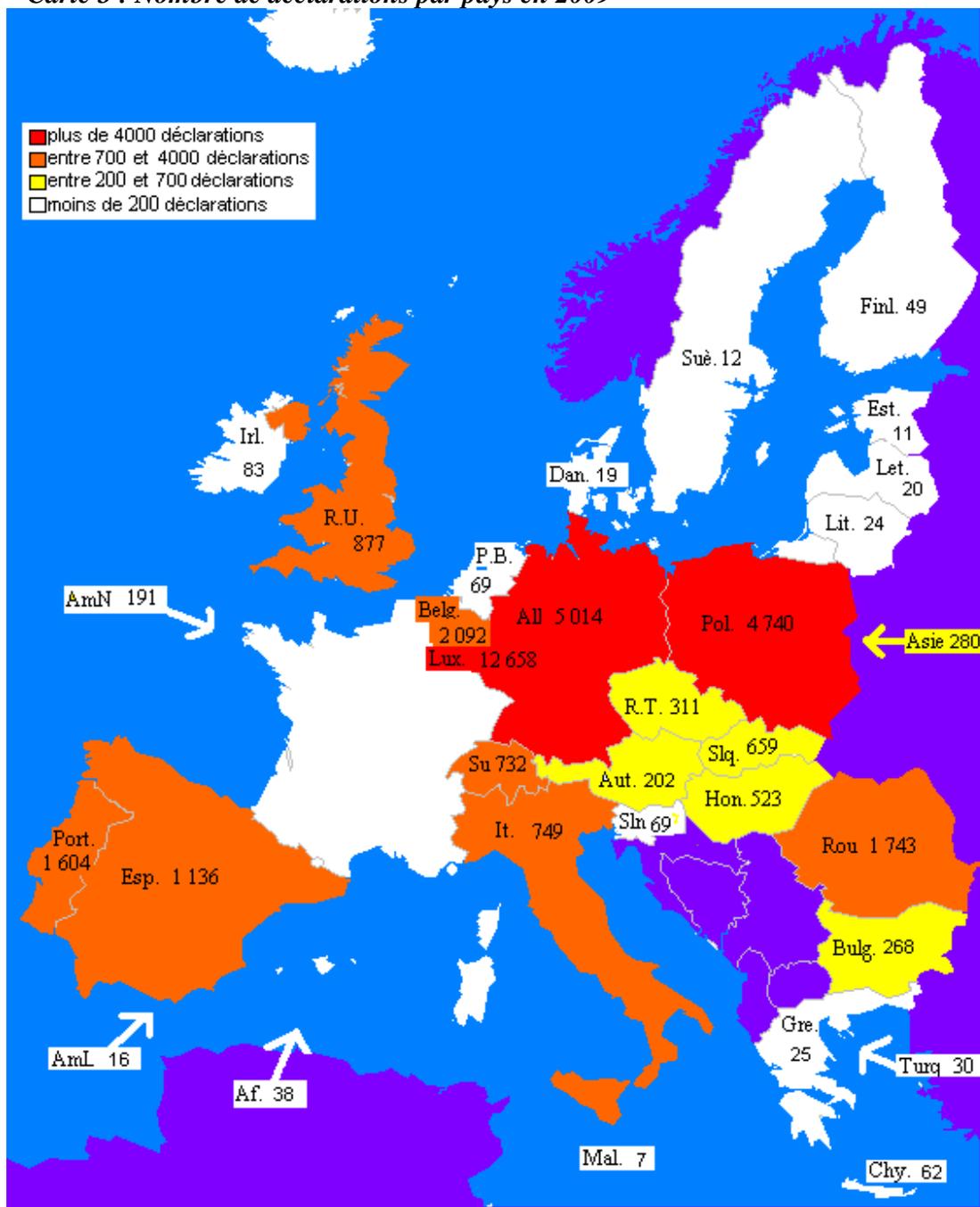
En conclusion de cette partie sur l'analyse des nationalités déclarantes, au regard de l'évolution des déclarations en 2009, les diminutions de 31% pour la Pologne et de 35% pour la Slovaquie sont masquées par la croissance de celles du Luxembourg (+51%). En effet, en 2009, le nombre de déclarations luxembourgeoises est de 12 658 (soit + 4 255 par rapport à 2008) ; le nombre de déclarations polonaises est de 4 740 (-2 107 par rapport à 2008) et la Slovaquie comptabilise 659 déclarations (- 351 par rapport à 2008).

L'analyse sectorielle permet d'apporter ces précisions :

- la croissance du nombre de déclarations luxembourgeoises est tirée par le secteur des entreprises de travail temporaire ;
- pour la Pologne, la forte baisse du nombre de déclarations est en majorité expliquée par la diminution du nombre de déclarations dans le secteur des entreprises de travail temporaire (- 46%) et dans le secteur du BTP (-36%) ;
- pour la Slovaquie, la réduction s'explique d'une part par la baisse du nombre de déclarations dans le secteur du BTP (- 35%) induite sans doute par la crise économique et d'autre part, par la diminution des déclarations dans les entreprises de travail temporaire (- 36%).

Cet ensemble de remarques conduit à s'interroger sur un possible changement organisationnelle en matière de prestations de services internationale, qui laisserait alors présager d'une organisation plus « intermédiée ». De flux directs « Pologne - France » ou « Slovaquie - France » on passerait à un flux « Pologne ou Slovaquie - Luxembourg, puis Luxembourg - France » via les entreprises de travail temporaire. Pour confirmer ou infirmer cette hypothèse, il faudrait comparer l'évolution du nombre de déclarations slovaques et polonaises faites au Luxembourg.

Carte 3 : Nombre de déclarations par pays en 2009



NB : 617 déclarations sont en catégorie "autres pays" non repris dans la carte parmi lesquels la Croatie.

IV. L'analyse des salariés

4.1. La hausse des salariés toujours dynamisée par la croissance des déclarations

4.11. Plus de 100 000 salariés détachés en France en 2009...

Le nombre de salariés détachés inscrits dans les déclarations de prestations de services réalisées par des entreprises étrangères est de 105 744 en 2009, ce qui correspond à un nombre de salariés détachés supplémentaires de près de 10 500.

Tableau 13 : Évolution du nombre de salariés détachés par secteur d'activité depuis 2004

	Agr	BTP	HCR	Ind	Spect	Intra- gpe	ETT	Autre	Total
2004	692	5 865	265	5 467	1 398		949	1 285	15 919
2005	918	13 773	2 575	5 399	1 561		464	1 834	26 466
2006	2 484	20 932	4 190	6 918	814		1 204	1 395	37 924
2007	3 757	36 714	4 364	12 407	1 816		4 132	4 881	68 071
2008	3 346	43 611	2 991	14 596	1 388	514	25 896	2 904	95 261
2009	3 593	41 815	883	17 502	2 177	2 232	30 358	7 217	105 744

Sal. suppl	247	-1 796	-2 108	2 906	789	1 718	4 462	4 313	10 483
Ev. sur un an	7%	-4%	-70%	20%	57%	334%	17%	149%	11%

4.12 ... soit près de 7 fois plus qu'en 2004

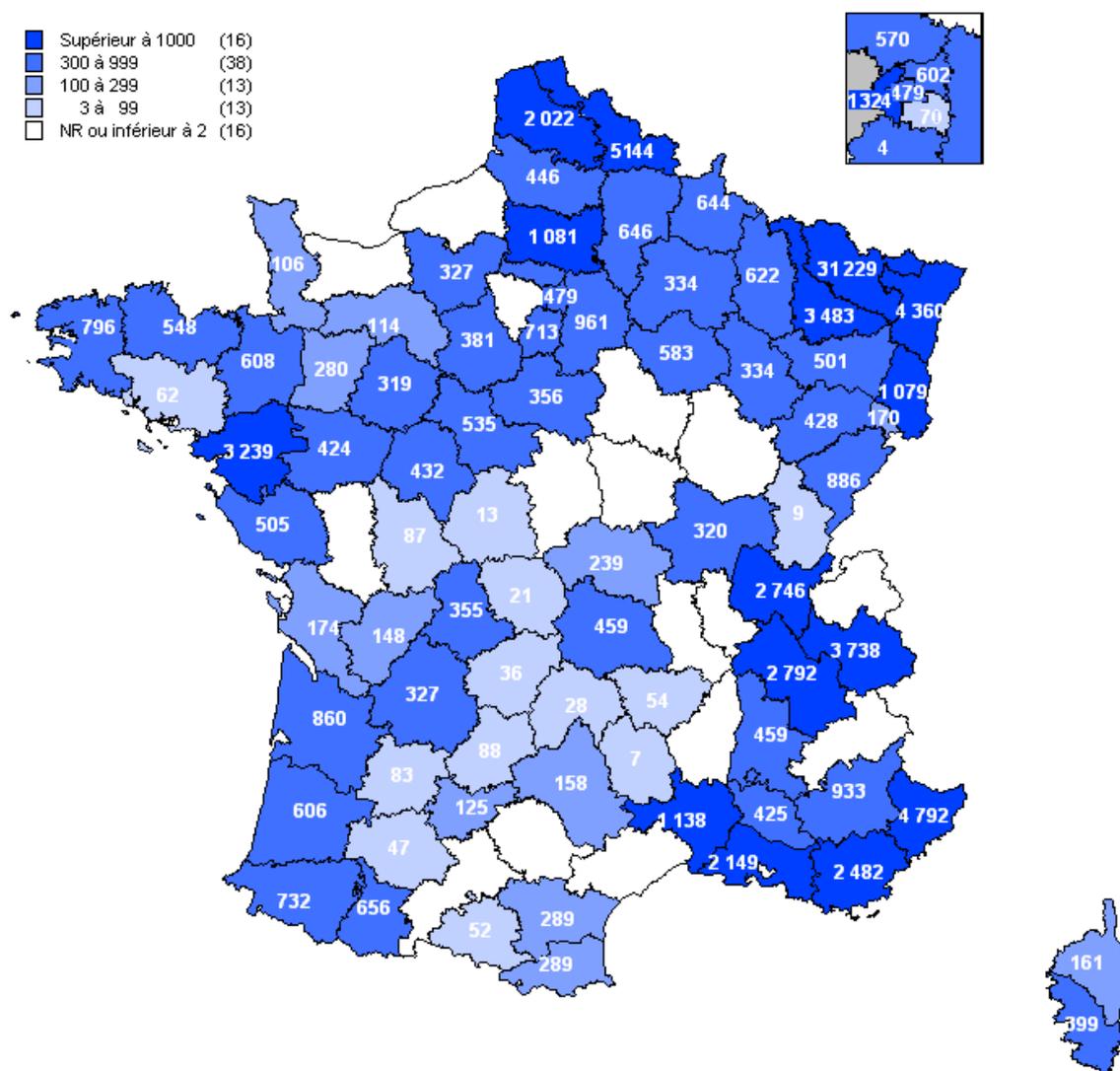
La croissance moyenne des salariés détachés ayant fait l'objet d'une déclaration est de 11% pour l'ensemble des secteurs. Trois tendances se dégagent en 2009:

- De fortes croissances pour le secteur de l'intragroupe, le secteur « autre » et le secteur des spectacles. L'intragroupe croît fortement : + 334% entre 2008 et 2009. Mais cette forte croissance porte sur une faible proportion de salariés. Le deuxième taux de croissance le plus important concerne la catégorie « autre » (+149%). 34% de ces salariés se concentrent dans le département de la Savoie. Or, comme cela a déjà été mentionné au sujet des déclarations, en 2009, la Savoie a intégré dans cette catégorie les activités des tour-opérateurs. A lui seul, ce département déclare 2 452 salariés pour le secteur autre, dont 2 407 pour les tour opérateurs, ce qui permet d'expliquer, en partie, la forte augmentation de ce secteur en 2009. Le troisième secteur à forte croissance est le secteur des spectacles (+57%). A titre d'exemple, signalons pour le département de la Dordogne, la déclaration de 114 salariés par une compagnie d'artistes et musiciens pour une prestation de 9 jours. Les prestations de compagnies à fort effectif permettent d'expliquer l'amplitude des variations annuelles dans ce secteur.
- Des croissances plus atténuées pour le secteur de l'industrie, les entreprises de travail temporaire et l'agriculture. Le secteur de l'industrie, avec 17 502 salariés détachés, connaît un taux de croissance de 20%, soit près de 3 000 salariés

supplémentaires. La croissance du secteur des entreprises de travail temporaire (+17%), avec près de 4 500 salariés supplémentaires est liée à celle des déclarations (+24%). Le secteur de l'agriculture connaît une faible croissance du nombre de salariés détachés (+7%), avec 247 salariés supplémentaires entre 2008 et 2009.

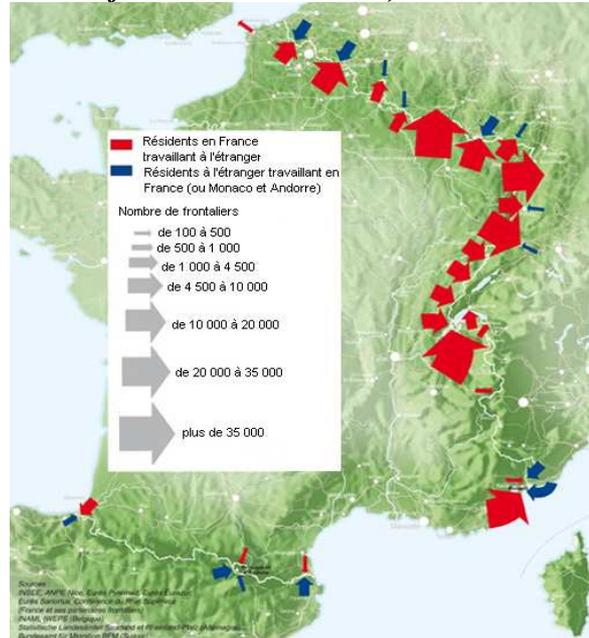
- Enfin deux secteurs connaissent une baisse du nombre de salariés déclarés : le BTP et le HCR. Le BTP, voit le nombre de salariés détachés baisser de 4% (le nombre de déclarations diminue de 5% sur la même période). Le secteur du HCR, connaît une baisse de 70% de salariés détachés et de 41% du nombre de déclarations.

Carte 4 : Répartition départementale du nombre de salariés détachés en 2009



Bien que le thème du rapport ne soit pas les flux de travailleurs frontaliers, on constate une corrélation assez forte entre les régions comptant un nombre important de travailleurs détachés et celles connaissant des flux de travailleurs frontaliers importants.

Carte 5 : Flux de travailleurs frontaliers en France, en 2010



4.13. L'estimation du nombre total de salariés détachés (déclarés ou non) est maintenue en 2009 entre 210 000 et 300 000

L'estimation approximative du volume global réel des interventions de prestataires étrangers et des salariés qu'elles y détachent en France était réalisée par extrapolation d'un taux moyen de déclaration. En 2006, conformément aux années antérieures et faute de ne pouvoir disposer d'analyses actualisées, nous avons retenu un taux de déclaration moyen situé entre 20 % (une déclaration faite pour cinq prestations effectuées et non déclarées) et 25 % (une déclaration faite pour quatre prestations effectuées et non déclarées).

En 2007, en raison de la hausse très sensible du nombre de déclarations, des caractéristiques de cette évolution, des remarques faites par les agents de contrôle et des constats établis par d'autres enquêtes statistiques, ces taux avaient été corrigés pour se situer à un tiers dans l'hypothèse basse et à un quart dans l'hypothèse haute. Notamment, le poids des secteurs prioritaires a été mieux pris en compte, dont celui du BTP pour lequel le taux de non déclaration a été minoré consécutivement aux fortes actions engagées pour la lutte contre le travail illégal et le poids des entreprises non déclarantes pour la région de l'Île-de-France pour laquelle les remarques des directions laissent présumer d'une forte sous estimation du nombre de déclarations liées au détachement intra-groupe a été conservé.

L'analyse en 2008 a été enrichie des données statistiques produites par le CLEISS et de nouveaux indices fournis par des enquêtes exogènes²¹. Les données du CLEISS collectait, par le biais du système SIDAR, 58 376 salariés détachés au sens de la sécurité sociale en 2008. Ce système, en cours de montée en charge, connaît quelques difficultés de traduction

²¹ Notamment l'enquête de la verbalisation 2008 qui indique le nombre de contraventions mises pour défaut de déclarations de détachement.

des données des déclarations étrangères et ne recense donc qu'une partie des informations. Une comparaison pays par pays et autant que faire ce peut du fait de certains regroupements par zones géographiques n'a pas permis de dégager une corrélation concluante entre les deux sources statistiques. En effet, les déclarations de salariés espagnoles, belges, anglais, irlandais et néerlandais sont supérieures de plus de 20 000 salariés à l'enquête des prestations. En revanche, l'enquête sur la prestation internationale présente un volume de salariés supérieur de 30 000, pour les autres pays (hors France et Pologne).

En 2009, la non disponibilité des données produites par le CLEISS ne permet pas une comparaison avec les données de notre enquête. Eu égard à la très grande difficulté d'établir un taux moyen de non déclaration pour l'ensemble du territoire et tout type de prestation, l'estimation en 2009 reconduit les volumes calculés pour 2008, ce qui permet de déduire qu'un salarié sur deux à un salarié sur trois serait déclaré en prestation de service internationale.

Tableau 14 : Estimation de l'emploi détaché total dans le cadre d'une PSI en 2009

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Hypothèse faible	126 100	143 500	174 800	210 000	210 000	210 000
Hypothèse forte	157 600	179 300	218 500	300 000	300 000	300 000

Cette estimation repose sur des hypothèses fortes et les conclusions doivent donc être considérées avec autant de circonspection que celles des années antérieures. Elle peut néanmoins fournir un ordre de grandeur du phénomène.

4.2. Les salariés des anciens pays de l'Union européenne constituent la première source de main-d'œuvre détachée

Remarque : la carte détaillée des salariés détachés par pays d'origine se trouve en fin de chapitre.

Avec 38 039 salariés de l'Union européenne des 15²² auquel on peut ajouter les 28 557 salariés de nationalité française, ce groupe représente en 2009 près des deux tiers de l'ensemble des salariés détachés en France (63%).

Tableau 15 : Répartition des salariés par zones géographiques depuis 2004

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evol	Sal sup.
Total des sal. détachés	15 974	26 466	37 924	68 071	95 261	105 744	11%	10 483
<i>Dont</i>								
UE 15	9 966	14 822	17 134	25 844	34 282	38 039	11%	3 757
N.E.M. 2004	4 184	9 204	16 281	31 380	28 869	26 913	-7%	-1 956
N.E.M. 2007	275	484	685	3 008	5 076	6 146	21%	1 070
Pays Tiers	1 549	1 956	3 824	4 128	6 291	6 089	-3%	-202
France	0	0	0	3 711	20 743	28 557	38%	7 814

²² On intègre dans ce groupe les salariés suisses qui représentent 690 personnes en 2009.

Avec plus de 33 000 salariés détachés déclarés, les salariés des Nouveaux Etats membres²³, représentent une source de main-d'œuvre plus faible que celle de l'Union européenne hors France, contrairement à 2008 où elles étaient équivalentes. Le poids de la composante Nouveaux Etats membres 2004 par rapport à celle des Nouveaux Etats membres 2007 est amoindri en 2009 (81%) par rapport à 2008 (85%).

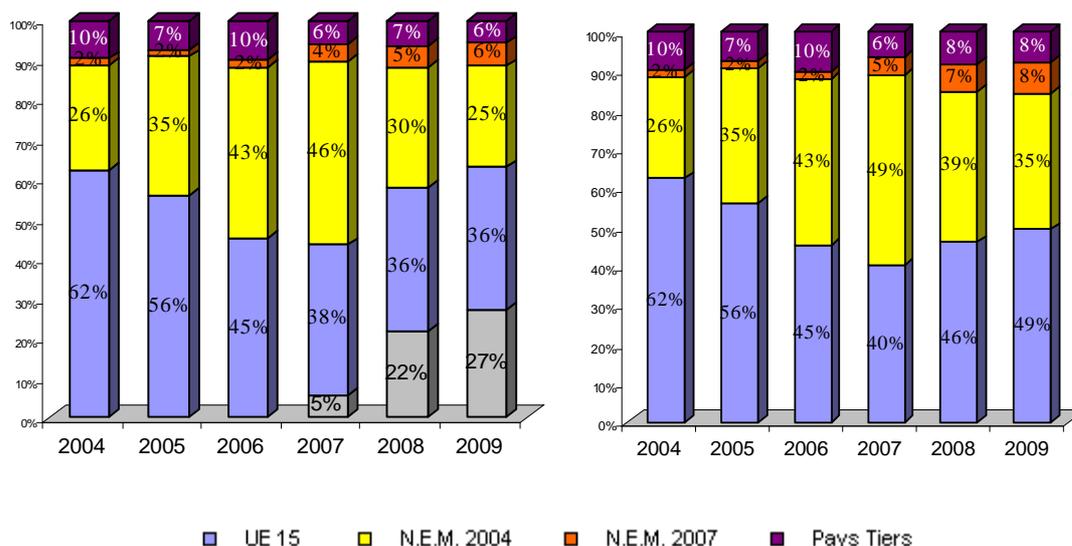
Les salariés détachés des pays tiers représentent 3 640 salariés en 2009 auxquels il convient d'ajouter les salariés africains et ceux d'autres nationalités non précisées dans notre enquête, soit plus de 6 000 salariés (6 291 en 2008)²⁴.

La répartition par zone géographique montrait jusqu'en 2007 une baisse nette et régulière de la zone EU 15 (hors France) au profit de la zone NEM et dans une moindre mesure de celle des pays tiers. En 2008, au hors impact des salariés de nationalité française, le poids des 15 premiers pays de l'Union européenne est comparable à celui de 2006. Entre 2008 et 2009, le poids des 15 premiers pays de l'Union européenne prend de l'ampleur.

Graph 10 : Évolution de la répartition des salariés en fonction des zones d'origine depuis 2004

Fig. 1 : sur le total des salariés

Fig. 2 : sur total des salariés hors français



4.21. Plus d'un quart des salariés détachés sont de nationalité française

Les salariés des 15 de l'Union européenne, avec un apport supplémentaire de 11 571 en 2009 (25 470 en 2008), dont 7 814 français (17 032 en 2008), représentent 63% de la main-d'œuvre déclarée détachée en France. La croissance constatée entre 2008 et 2009 de

²³ Chypre, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Malte, Pologne, République Tchèque, Slovaquie, Slovénie, soit les dix pays entrés dans l'Union Européenne le 1^{er} mai 2004. Ayant rejoint l'Union européenne le 1^{er} janvier 2007, la Roumanie et la Bulgarie constituent ce groupe dénommé Nouveaux Etats.

²⁴ Jusqu'en 2007, les salariés de nationalité française et africaine étaient intégrés dans la rubrique « autre ». Il est donc plus que probablement que le nombre de français détachés pour les années antérieures à 2007 ne soit pas nul mais intègre une partie du volume des salariés de la catégorie « autres ».

nombre de salariés détachés est principalement portée par les apports des 15 de l'Union européenne.

Tableau 16 : Répartition des salariés originaire des pays de l'UE-15

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evol	Sal sup.
France*	0	0	0	3 711	20 743	28 557	38%	7 814
Allemagne	3 283	4 013	3 754	6 624	9 038	9 116	1%	78
Portugal	175	830	1 960	4 623	8 852	8 730	-1%	-122
Royaume-Uni	952	2 910	4 413	4 718	4 025	5 273	31%	1 248
Belgique	4 275	4 370	3 618	2 095	4 213	4 955	18%	742
Italie	188	618	855	3 531	3 297	3 335	1%	38
Espagne	312	808	915	1 751	1 471	2 479	69%	1 008
Luxembourg	410	762	673	484	2 154	1 664	-23%	-490
Suisse	95	156	509	605	496	690	39%	194
Pays-bas	129	75	129	331	369	436	18%	67
Autriche	95	108	23	64	115	412	258%	297
Grèce	32	53	9	11	39	384	885%	345
Irlande	12	17	87	129	37	284	668%	247
Danemark	4	90	112	847	116	103	-11%	-13
Suède	0	7	53	25	53	93	75%	40
Finlande	4	5	24	6	7	85	1114%	78

* : inclus dans la rubrique « autre » entre 2004 et 2006.

A la suite de volumes importants observés par les inspections départementales pour les salariés français, cette nationalité a été isolée en tant que telle dans le questionnaire de l'enquête depuis 2007. En 2008, 20 473 salariés français ont été détachés sur le territoire national au sens de l'article L1261 du code du travail²⁵. En 2009, cette donnée se porte à 28 557, soit une augmentation de 38%.

Si 44 départements déclarent avoir reçu des déclarations concernant des salariés français, la Lorraine en concentre 86% (dont 79%, pour la Moselle) et la région alsacienne, 5% dont plus des trois-quarts pour le Bas-Rhin.

La corrélation entre l'analyse sectorielle des déclarations et la nationalité des salariés n'est pas immédiate dans l'enquête. On peut simplement observer que la croissance des déclarations des E.T.T. luxembourgeoises semble induire l'augmentation des salariés français détachés dans le département de la Moselle.

²⁵ Pour rappel : « est salarié détaché [...], tout salarié d'un employeur régulièrement établi et exerçant son activité hors de France et qui travaillant habituellement pour le compte de celui-ci, exécute son travail à la demande de cet employeur pendant une durée limitée sur le territoire national dans les conditions prévus aux articles L1262-1 et L1262-23 ».

Tableau 17 : Détail des déclarations et salariés détachés en Moselle en provenance du Luxembourg

	2008			2009		
	Déclarations	Sal. Détachés	dont français	Déclarations	Sal. Détachés	dont français
Agriculture	5	26	16 495	20	137	22 575
BTP	1 132	4 521		1 650	5 843	
Ind	976	3 699		987	3 507	
ETT	6 830	18 381		7 789	21 163	
Intra grpe				7	16	
Autre	78	173		364	634	

L'analyse des données des autres départements d'Alsace et de Lorraine ne permet cependant pas de conclure que seules les entreprises de travail temporaire luxembourgeoises impactent sur le détachement de salariés de nationalité française.

Cependant, si l'Allemagne a depuis longtemps exercé une attraction pour les travailleurs lorrains, en raison de rémunérations généralement plus élevées, le phénomène de « luxembourgeo-tropisme »²⁶ n'est pas non plus un phénomène récent et s'explique par le niveau de prélèvement obligatoire plus bas qu'en France que ce soit pour les cotisations patronales ou les cotisations salariales. « Les frontaliers français constituent ainsi à eux seuls 69% des effectifs du secteur intérimaire luxembourgeois. Pour autant, ces frontaliers ne traversent pas tous la frontière [...] une proportion grandissante de ces travailleurs français frontaliers sont employés par des entreprises de travail temporaire au Luxembourg, mais sont détachés le plus souvent exclusivement dans des entreprises françaises sur le territoire français ».

Bien que les données soient relativement anciennes, le pourcentage des nationalités représentées sur le marché du travail intérimaire luxembourgeois souligne que les travailleurs intérimaires de nationalité française sont particulièrement nombreux et que les nationaux luxembourgeois le sont en revanche beaucoup moins.

Tableau 18 : Evolution des proportions moyennes des nationalités de travailleurs intérimaires²⁷

Nationalités	2000	2001	2002	2003	2004	2005	Evolution
Belges	7,6%	7,7%	7,9%	7,7%	8,0%	8,0%	0,4%
Allemands	1,1%	1,0%	1,1%	1,6%	1,8%	2,6%	1,5%
Français	70,0%	69,5%	69,4%	69,4%	68,3%	66,0%	-4,0%
Luxembourgeois	3,4%	2,8%	2,4%	1,9%	1,9%	2,0%	-1,4%
Autres	17,9%	19,0%	19,2%	19,4%	20,0%	21,4%	3,5%

L'analyse des flux migratoires effectuée par l'Observatoire Interrégional du marché de l'Emploi sur la « Grande région »²⁸ permet d'éclairer également ces flux de main d'oeuvre²⁹.

²⁶ M. Antzenberger (2009), *Le contrôle de la prestation de travail des travailleurs français mis à disposition en France par les entreprises de travail temporaire luxembourgeoises*, Rapport d'étude I.E.T., avril 2010.

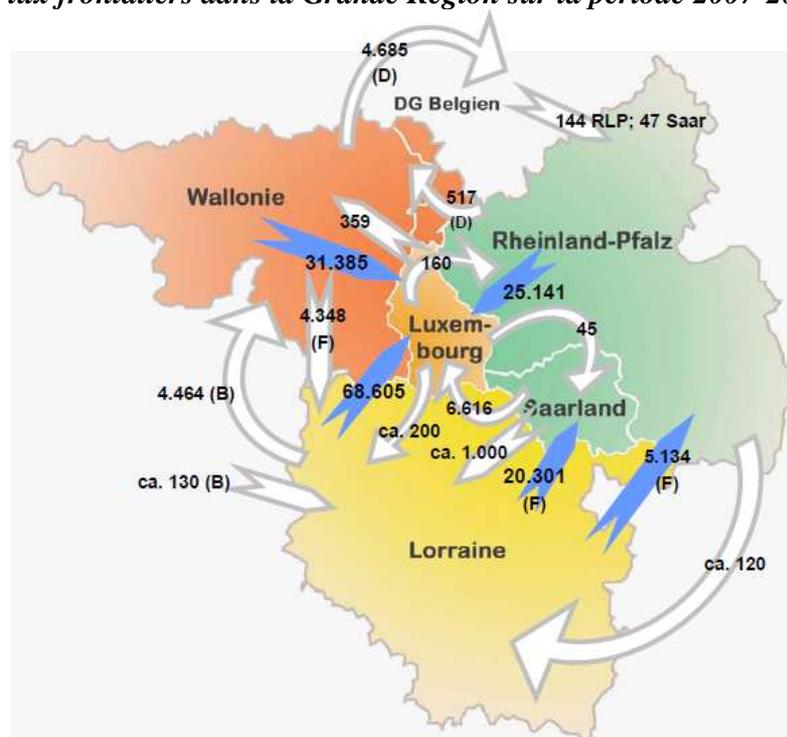
²⁷ Source : Franz CLEMENT (2006), *Le travail intérimaire au Luxembourg : un régulateur du marché du travail dans la Grande Région ?*, CRD EURES Luxembourg – CEPS/INSTEAD, juin 2006.

²⁸ La Sarre, la Lorraine, le Luxembourg, la Rhénanie- Palatinat, la Wallonie et la Communauté Germanophone de Belgique.

²⁹ Source : La situation du marché de l'emploi dans la grande région - www.frontalierslorraine.eu – avril 2009.

« Le Luxembourg reste le plus grand employeur de frontaliers³⁰ dans la Grande Région. La moitié des 143 946 frontaliers se rendant au Grand-Duché est originaire de France et pour un quart environ (respectivement) de Belgique et d'Allemagne. L'emploi frontalier au Luxembourg ne cesse d'afficher de nouveaux records depuis plusieurs décennies et que depuis les cinq dernières années, le nombre des frontaliers originaires d'Allemagne augmente de plus de 60%. La Lorraine reste cependant la région qui envoie le plus de frontaliers dans la Grande Région, avec un total de 90 928 frontaliers. Les Länder fédéraux allemands, destination privilégiée des Lorrains quittant leur région jusqu'à la fin des années 80, sont remplacés par le Luxembourg au début des années 90. Depuis, de plus en plus de Lorrains se rendent au Grand-Duché et on relève depuis 2001 un recul sensible du flux de frontaliers en direction de l'Allemagne. La Rhénanie-Palatinat enregistre à nouveau une augmentation du nombre de frontaliers originaires de France : près de 5% par rapport à l'année précédente, atteignant à nouveau 5 134 personnes. Enfin, le nombre de frontaliers se rendant en Wallonie augmente également et la tendance est à la hausse. Les 24 948 frontaliers entrants sont presque tous originaires de France. Les 40 418 frontaliers sortants, en constante augmentation, se concentrent quant à eux sur le marché de l'emploi luxembourgeois (78% des frontaliers wallons) ».

Carte 6 : Flux frontaliers dans la Grande Région sur la période 2007-2008



Sources : IGSS ; BA, INAMI, INSEE (estimations)

³⁰ Aux termes du droit communautaire, sont frontaliers tous les salariés et tous les travailleurs indépendants qui exercent leur profession dans un Etat membre, mais habitent dans un autre Etat membre dans lequel ils retournent, sinon chaque jour, au moins une fois par semaine. Cette définition s'applique en matière de protection sociale des salariés concernés. En droit fiscal par contre, le terme de frontalier est plus restrictif et intègre par ailleurs un critère géographique selon lequel le fait qu'une personne habite et travaille dans une zone frontalière au sens strict et constitue un élément déterminant.

de salariés détachés se fait en sens inverse de l'évolution du nombre de déclarations (+1% entre 2008 et 2009). La répartition de ces salariés sur le territoire est plus hétérogène que pour l'Allemagne. 28% des salariés détachés portugais se trouvent en Moselle et en Meurthe-et-Moselle ; 14% dans les Alpes Maritimes et 8% en Loire-Atlantique. En 2009, 68 départements déclarent avoir reçu des déclarations concernant des salariés portugais.

Avec 5 273, les Anglais représentent près de 5 % de l'ensemble des salariés détachés en France en 2009 (4% en 2008). Cet ratio s'accroît légèrement entre 2008 et 2009. Concentrés à 70% dans les départements de la Savoie (45%) et de l'Isère (35%), les britanniques sont détachés par des prestataires anglais pour effectués des prestations liées à l'organisation de tours-opérateurs ou camping pendant les saisons touristiques. Le nombre de salariés détachés croît de 31% et le nombre de déclarations de 12% en 2009.

Le nombre des salariés de nationalité belge augmente de 18% en 2009 et représentent 5% du total des salariés en 2009 (5% en 2008). Cette hausse est consécutive à la hausse du nombre de déclarations (+ 41% déclarations en 2009). Si 51 départements déclarent avoir reçu des déclarations concernant des salariés belges, les départements du Nord, de la Moselle et du Pas-de-Calais en concentrent 78%, dont 48% pour le seul département du Nord.

Avec 3 335 salariés, les Italiens représentent 3% de l'ensemble des salariés détachés en France en 2009 (3% en 2008), en hausse 38 salariés (soit 1% entre 2008 et 2009). La répartition de ces salariés détachés sur le territoire français est, comme pour le Portugal, assez hétérogène. 20% des salariés sont détachés dans le département des Alpes-Maritimes, 9% en Moselle, 7% dans l'Ain et 7% en Loire-Atlantique. 51 départements déclarent avoir reçu des déclarations concernant des salariés italiens. L'évolution du nombre de salariés détachés et du nombre de déclarations se fait en sens inverse (- 14%).

Les salariés espagnols enregistrent une hausse de 69%, soit 1 008 salariés supplémentaires en 2009 (contre -16%, soit 280 salariés en moins en 2008). En 2009, 48 départements ont reçu des salariés détachés espagnols. Les salariés espagnols détachés se concentrent majoritairement dans quatre département : la Loire-Atlantique (23%) ; les Pyrénées-Atlantiques (9%) ; la Moselle (5%) et les Hauts-de-Seine (4%). A l'instar de ce qui a été constaté pour l'Allemagne, l'ensemble des salariés espagnols sont détachés par des firmes de leurs pays. En revanche, les entreprises espagnoles détachent des salariés d'origine sud américaine. L'évolution des déclarations se fait dans le même sens que l'évolution des salariés mais dans une moindre proportion (+3%).

L'évolution concernant les salariés luxembourgeois connaît une baisse de 23%, alors que les déclarations augmentent dans le même temps (+51%). Ces évolutions s'expliquent plus que vraisemblablement par la hausse du nombre de salariés français dans les entreprises de travail temporaire luxembourgeoises. Si 29 départements déclarent avoir reçu des déclarations concernant des salariés luxembourgeois, la majorité se concentre en Moselle, en Meurthe-Et-Moselle et dans les Alpes-Maritimes.

Le nombre de salariés autrichiens, grecques, irlandais et finlandais augmente fortement.

4.22. 19% des salariés détachés en France sont de nationalité polonaise

Contrairement à 2007 où les Polonais représentaient à eux seuls, les trois quarts des 17 422 salariés supplémentaires, en 2008 le développement provenait principalement de la Roumanie et dans une moindre mesure de la Bulgarie. En 2009, la croissance du nombre de salariés détachés dans cette catégorie de pays provient de la Hongrie (+ 1 778 salariés détachés), puis de la Roumanie (+754 salariés détachés), même si les salariés polonais restent largement majoritaires.

Tableau 19 : Répartition des salariés originaire des Nouveaux Etats membres

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evol	Sal sup.
Pologne	3 260	7 310	12 471	25 322	23 453	19 912	-15%	-3 541
Roumanie	275	468	608	2 599	4 164	4 918	18%	754
Slovaquie	337	1 053	2 100	3 618	3 418	3 134	-8%	-284
Hongrie	204	220	663	1 110	779	2 557	228%	1 778
Bulgarie	0	16	77	409	912	1 228	35%	316
République Tchèque	257	375	617	1 176	858	662	-23%	-196
Lituanie	7	32	54	29	107	288	169%	181
Slovénie	49	194	293	108	215	266	24%	51
Lettonie	38	9	50	10	7	33	371%	26
Estonie	30	11	32	0	12	42	250%	30
Chypre	0	0	0	1	20	19	-5%	-1
Malte	2	0	1	6	0	0		0

Le nombre de salariés de nationalité polonaise baisse de plus de 3 500 salariés pour se situer à 19 912 salariés détachés soit 19% de l'ensemble des salariés détachés en France en 2009 (25% en 2008) et 60% des salariés des Nouveaux Etats membres (69% en 2008). Si une analyse complémentaire³³ a permis d'observer une corrélation assez forte entre la nationalité du prestataire et la nationalité des salariés pour la Pologne, il semble qu'une prestation polonaise détache principalement des salariés de nationalité polonaise et que les salariés polonais soient principalement détachés par des entreprises polonaises. L'évolution du nombre de salariés détachés polonais (-15%) se fait dans le même sens que celui des déclarations (- 31%). Les salariés polonais sont principalement détachés dans quatre régions : les Alpes-Maritimes (11% des salariés détachés polonais) ; le Var (9%) ; les Bouches-du-Rhône (7%) et la Moselle (6%). 78 départements ont reçus une déclaration mentionnant au moins un salarié polonais ce qui traduit la dispersion de cette main-d'œuvre sur l'ensemble du territoire national.

Avec 4 918 salariés, les Roumains représentent près de 5 % de l'ensemble des salariés détachés en France en 2009 (4% en 2008) et 15% des salariés des nouveaux états membres (12% en 2008), et continuent leur développement engagé depuis le début de période. De l'ordre de 500 à 600 en 2005 et 2006, le flux est quadruplé en 2007 et quasiment doublé en 2008. En 2009, ce flux augmente néanmoins de 18%. En 2009, 76 départements ont reçu au moins une déclaration mentionnant au moins un salarié roumains. La répartition des

³³ Basée sur un nombre réduit de réponses et renforcée par les remarques des agents.

salariés détachés roumains sur le territoire français est assez éclatée. Cependant, 5 départements concentrent 25% de ces salariés : les Côtes-d'Armor (8%) ; la Savoie (5%) ; la Gironde (4%) ; la Loire-Atlantique (4%) et les Hautes-Pyrénées (4%).

Avec 3 134 salariés, les Slovaques représentent 3% de l'ensemble des salariés détachés en France en 2009. Le flux de détachement des salariés slovaques baisse de 8% entre 2008 et 2009. 40% des salariés détachés slovaques se retrouvent dans 4 départements principalement : l'Ain (14%) ; la Moselle (10%) ; le Var (8%) et la Savoie (8%). Comme pour la Slovaquie, le nombre de salariés détachés tchèques diminue (-23%) entre 2008 et 2009 pour s'établir à 662 salariés. La baisse la plus importante est enregistrée dans le département de l'Aveyron (- 205 salariés). Les salariés tchèques se concentrent à hauteur de 33% dans trois départements : la Meuse (15%) ; le Bas-Rhin (10%) et les Hautes-Pyrénées (8%). Seuls 28 départements ont reçus une déclaration mentionnant au moins un salarié tchèque (44 en 2008).

Contrairement aux deux pays précédents, la Hongrie connaît une forte hausse du nombre de salariés détachés : ils sont multipliés par plus de deux entre 2008 et 2009. 2 557 salariés hongrois sont détachés en France en 2009 (779 en 2008). Cette évolution va dans le même sens que celle du nombre de déclarations qui augmentent de 115 entre 2008 et 2009.

Le nombre de salariés bulgares détachés en France augmente de 35% entre 2008 et 2009, pour s'établir à 1 228 en 2009. Le nombre de salariés détachés suit la même tendance que le nombre de déclarations, qui augmentent de 116 en 2009. 41 départements ont reçus une déclaration mentionnant au moins un salarié bulgare. Et, 48% des salariés bulgares détachés se concentrent dans trois départements : l'Indre-et-Loire (23%) ; le Loir-et-Cher (15%) et la Seine-et-Marne (10%).

En 2009, sur les 12 pays appartenant à cette catégorie, 3 voient leur nombre de salariés détachés diminuer (Pologne, Slovaquie, République Tchèque) ; deux sont stables (Chypre et Malte) ; les autres voient leur nombre de salariés détachés augmenter.

4.23. Représentant moins de 1% des salariés détachés, les salariés mexicains et chinois portent la hausse des pays tiers

La catégorie des pays tiers compte, en 2009, près de 6 100 salariés détachés (près de 6 300 en 2008). Premier groupe de pays à détacher des salariés, la catégorie « autres » compte environ 2 300 salariés détachés en France en 2009, vient ensuite l'Amérique latine (1 513) et les pays du Maghreb (499). Les évolutions du nombre de salariés détachés en 2009 par pays sont assez disparates : 5 pays ou groupements de pays voient le nombre de leurs salariés baisser et 8, le nombre de leurs salariés augmenter. La catégorie « autres » augmente de 4% entre 2008 et 2009.

Deux pays se distinguent particulièrement de cette dernière catégorie de pays en raison de leur forte croissance : le Mexique et la Chine qui voient le nombre de leurs salariés détachés en France croître fortement. Concernant la Chine, le nombre de salariés détachés chinois double entre 2008 et 2009 pour s'établir à 229. 11 départements déclarent avoir reçu une déclaration mentionnant au moins un salariés chinois. Ces derniers se concentrent majoritairement en Essonne, dans les Ardennes, dans le Sarthe et dans les Vosges. Le

Mexique, avec 120 salariés voit, quant à lui, son nombre de salariés détachés en France multiplié par 6 entre 2008 et 2009. Seuls 5 départements ont reçu une déclaration mentionnant au moins un salarié mexicain et 80% de ceux-ci se concentrent dans le Loir-et-Cher. Le bilan qualitatif de ce département ne permet pas de trouver une explication à cette concentration.

Tableau 20 : Répartition des salariés originaire des pays tiers

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evol	Sal sup.
Autres	430	1 081	2 113	1 016	2 280	2 368	4%	88
Autres Amérique latine	308	4	1 092	1 632	2 070	1 513	-27%	-557
Maghreb*	0	0	0	308	296	499	69%	203
Autres Asie	484	380	140	193	256	308	20%	52
Etats-Unis	70	72	69	182	336	237	-29%	-99
Chine	63	66	13	47	76	229	201%	153
Turquie	59	126	94	136	354	224	-37%	-130
Canada	26	18	40	92	176	184	5%	8
Inde	16	44	37	149	124	156	26%	32
Mexique	11	60	51	15	17	120	606%	103
MERCOSUR (Argentine, Brésil, Paraguay, Uruguay)	44	69	90	44	62	102	65%	40
Autres afriques**	0	0	0	239	108	81	-25%	-27
Croatie	38	36	85	75	136	68	-50%	-68

* : Algérie, Maroc, Tunisie

** : Continent africain à l'exception des trois Etats du Maghreb.

4.3. Peu de cadres pour des salariés détachés principalement ouvriers

L'analyse des salariés détachés par les statuts d'emploi confirme et accentue les constats effectués depuis 2006 :

- écrasante majorité d'ouvriers (85% en 2009 contre 75% en 2006) ;
- poids faible des ETAM (de 7% en 2009, comme en 2007) ;
- part très faible des cadres (1% en 2009 comme en 2008, 2007 et 2006).

Tableau 21 : Évolution des statuts d'emploi par CSP depuis 2004

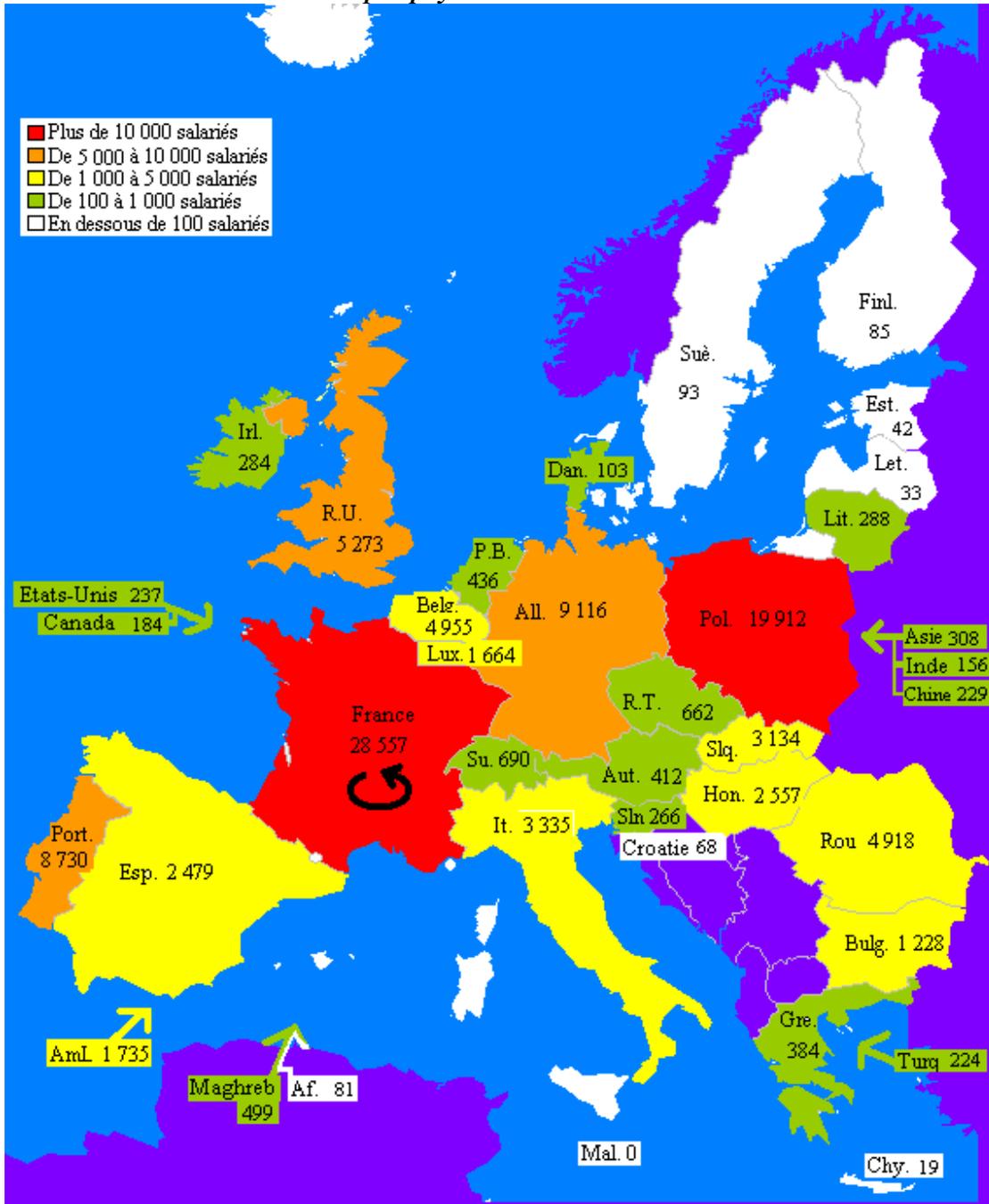
	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Ouvriers	87%	76%	75%	82%	84%	85%
ETAM	4%	13%	9%	7%	5%	7%
Cadres	0%	1%	1%	1%	1%	1%
Non précisé	8%	10%	15%	10%	9%	6%
Total	100%	100%	100%	100%	100%	100%

NB : Cette variable est mal renseignée dans le questionnaire et est parfois renseignée par défaut dans la catégorie des ouvriers.

Il est intéressant de rappeler ici les constats énoncés les années précédentes sur la très forte proportion d'ouvriers par rapport au personnel encadrant. La proportion de cadres paraît

très en deçà de la présence de cadre nécessaire à la « vraie » prestation de main-d'œuvre encadrée. On peut alors se demander qui est en mesure, lors de l'exécution du service, d'assumer le risque technique et économique de la prestation et comment s'assume la responsabilité du chef d'équipe. Il est en corollaire possible d'envisager que l'extrême faiblesse de la part de l'encadrement confirme que les prestations étrangères sont des prestations de fourniture de main-d'œuvre dont le faible encadrement technique par les prestataires les rapproche fréquemment de l'activité de prêt de main-d'œuvre à but lucratif, et donc illicite dès lors qu'il est réalisé en dehors du cadre de la loi sur le travail temporaire.

Carte 8 : Nombre de salariés par pays en 2009



NB 2 368 salariés sont dans la catégorie "autres nationalités" non repris sur la carte

V. Analyse des contrôles des entreprises étrangères

5.1. Près de 1 000 contrôles d'entreprises étrangères

Les données issues de l'enquête sur les prestations de services internationales indiquent que 600 contrôles ont été effectués (714 en 2008). Après confrontation avec d'autres sources statistiques, notamment celle du plan national d'action sur le travail illégal, on estime à 998 le nombre de contrôles effectués sur des entreprises étrangères que celles-ci aient accompli ou non leur obligation de déclaration.

Tableau 22 : Estimation du nombre total des contrôles sur entreprises étrangères depuis 2005

	2005	2006	2007	2008	2009
Estimation des contrôles	681	1 098	1 390	1 024	998

Cette légère baisse semble traduire le constat émis en 2007 sur les conséquences des difficultés de ce type de contrôle *« Les remarques faites par les agents de terrain rappellent les grandes difficultés à contrôler ces entreprises, a fortiori dans le secteur de l'évènementiel (voire plus généralement les entreprises dites « éphémères ») où les durées d'intervention sont courtes. Ils se heurtent au problème de la langue pour la communication sur place ainsi que pour la compréhension des documents envoyés après le contrôle, et à la difficulté d'identifier le(s) responsable(s), rarement sur place. La lourdeur de ces contrôles (durée, nombre d'agents mobilisés...) fait donc penser que la hausse constatée jusqu'à maintenant peut ralentir dans les années qui viennent »*. Pour diminuer ces difficultés, le soutien méthodologique aux services a été renforcé (guide, formation, bureau de liaison etc ...).

La comparaison entre les deux volumes de contrôles – celui de l'enquête PNA et celui de l'enquête prestataire - permet d'établir le ratio *« entreprises étrangères contrôlées prestataires de services sur entreprises étrangères contrôlées³⁴ »*. Il serait de l'ordre de 92% en 2009 (97% en 2008, 84% en 2007 et 89% en 2006). Bien que cet indicateur soit à lire avec une grande précaution, son poids en 2009 semblerait illustrer, tout comme en 2008, les propos communiqués par un interlocuteur : *« de plus en plus de sociétés de droits étrangers interviennent dans le cadre de la prestation de services. Ces sociétés peuvent exercer une activité qui peut être très diversifiée sur plusieurs années, pour différents donneurs d'ordre, sur tout le territoire national, prestation se limitant bien souvent par la seule mise à disposition d'un personnel qui se déplace de chantiers en chantiers selon les besoins des différents donneurs d'ordre, un roulement étant organisé, des salariés détachés remplaçant d'autres salariés détachés. La reconstitution du volume d'activité réalisé sur des périodes longues reste difficile à effectuer, comme il est difficile de pouvoir connaître exactement le nombre de salariés détachés. Certaines sociétés sont dirigées par les mêmes personnes qui sont dirigeants de sociétés en France et dans un pays de droit étranger, la raison sociale pouvant être la même, le montage étant de détacher à partir de la société de droit étranger des salariés auprès de la société "soeur" de droit français qui elle contracte pour les marchés. Souvent la société de droit français n'emploie, elle, que quelques salariés (4 à 5),*

³⁴ Les entreprises étrangères contrôlées intègrent les entreprises étrangères contrôlées prestataires de services et les entreprises étrangères pour compte propre.

le chef de chantier qui encadre les équipes détachées, étant souvent de même nationalité joue alors le rôle d'interprète dans les meilleurs cas ».

Au-delà de la traduction schématique de la difficulté de mener ce type de contrôle (cf. le *Rapport sur l'intervention des entreprises étrangères prestataires de services en 2008*), quelques exemples précis peuvent éclairer la difficulté du contrôle³⁵ :

- difficulté d'établir la pérennité d'emploi des travailleurs étrangers sur le territoire français :
 - o ainsi, l'idée du double détachement peut engendrer une suspicion de fraude, comme le souligne une affaire médiatisée dans le Bordelais³⁶. Le montage imaginé par un chef d'entreprise français reposait sur trois sociétés qu'il contrôlait à l'étranger. Elles embauchaient des travailleurs étrangers avant de les détacher dans l'hexagone et déplaçaient à volonté les travailleurs en fonction des chantiers ;
 - o le caractère temporaire de l'emploi des salariés détachés – une succession continue de périodes d'emploi sur le territoire nationalité invalidant de facto le caractère temporaire du détachement ;
 - o la preuve de la réelle activité dans le pays d'origine du prestataire (notamment s'il n'y a aucune déclaration de chiffre d'affaires). Ainsi, la Gironde mentionne le cas de travailleurs détachés par une entreprise étrangère pour laquelle ils n'ont jamais travaillé. Ils ont été recrutés à l'étranger pour travailler exclusivement en France et les dispositions relatives au détachement de salariés n'ont jamais été remplies ;
- difficulté de lecture des déclarations :
 - o pour les entreprises qui détachent un groupe de salariés dans différentes entreprises de différents départements et qui effectuent la déclaration uniquement dans le premier lieu de détachement, plus généralement cette difficulté ressort de la lisibilité des lieux d'exécution des entreprises prestataires ;
 - o pour obtenir la communication des pièces du fait de la non-réponse des entreprises étrangères ;
 - o par rapport à l'envoi de la déclaration de détachement qui doit se faire avant le premier jour d'exécution de la prestation et non le jour dit ou suivant ;
 - o par rapport à la correspondance entre les noms du personnel détaché inscrits sur les déclarations et les salariés réellement présents pour l'exécution de la prestation (et vérifier lors du contrôle) ;
- difficulté de vérification des conditions de travail au sens large :
 - o pour vérifier la durée du travail effective par rapport à la durée du travail légale souvent méconnue des entreprises étrangères ;
 - o pour vérifier les conditions de rémunération qui doivent répondre aux conditions imposées par la législation nationale (SMIC ou des minima conventionnels) doublées de fiches de salaire non traduites ;

³⁵ Les exemples ci-dessous sont repris des éléments qualitatifs communiqués dans les enquêtes du Plan National d'Action, de la verbalisation et de la Prestation de Service Internationale que diligente la DGT sur le travail illégal.

³⁶ « Roumaine connection », Sud Ouest, 3 octobre 2009 ; « Avertissement pour les châteaux médocains », Sud Ouest, 13 novembre 2009.

- pour déterminer la régularité de la situation d'autorisation de travail des ressortissants des pays tiers, dans leur pays d'origine ;
- pour caractériser la relation de travail (sous-traitance, contrat de travail temporaire, statut d'indépendant/artisan). Le cas médiatique des débosseurs³⁷ illustre cette situation : entrée en situation irrégulière sur le territoire français de faux travailleurs indépendants travaillant pour le succursale française d'une entreprise étrangère avec des visa touristes ;
- pour définir précisément, a fortiori dans le cadre de sous-traitance « en cascade », l'employeur réel des salariés trouvés sur les chantiers, d'autant plus qu'il s'agit d'entreprises dont la situation juridique est floue (adresses erronées, changement de gérant, etc....).

5.2. Plus d'un contrôle sur deux porte sur une entreprise déclarée

Précaution méthodologique : l'analyse ci-après porte sur les 600 contrôles indiqués dans cette enquête et non sur le volume total estimé du nombre de contrôles d'entreprises étrangères contrôlées par l'inspection du travail.

5.21. Les contrôles des entreprises ayant fait une déclaration baissent

Pour l'année 2009, 328 contrôles ont été effectués dans des entreprises ayant réalisé une déclaration préalable de détachement sur les 600 recensés dans l'enquête. 55% des contrôles effectués ont concerné des entreprises préalablement déclarées.

Tableau 23 : Répartition du nombre de contrôles par entreprise déclarée ou non depuis 2001

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
<i>Contrôles sur entreprises</i>						
déclarées	164	292	255	661	388	328
non déclarées	277	287	192	276	326	272
Total	441	579	447	937	714	600
<i>Evolution</i>						
Ent. déclarées	11%	78%	-13%	159%	-41%	-15%
Ent. non déclarées	198%	4%	-33%	44%	18%	-17%
Total	83%	31%	-23%	110%	-24%	-16%
<i>Part relative</i>						
Ent. déclarées	37%	50%	57%	71%	54%	55%
Ent. non déclarées	63%	50%	43%	29%	46%	45%

NB : L'analyse du début de la période permet d'estimer que la nature des prestations étrangères était très différente d'aujourd'hui et ne peut donc être totalement comparée.

Après une hausse régulière depuis 2005, le poids des contrôles des entreprises étrangères déclarées baisse en 2008 et en 2009. Cette situation peut résulter d'un moins grand systématisme du ciblage dans les contrôles pour retrouver un caractère plus aléatoire (notamment pour les chantiers du BTP où il semble que la prestation internationale soit très

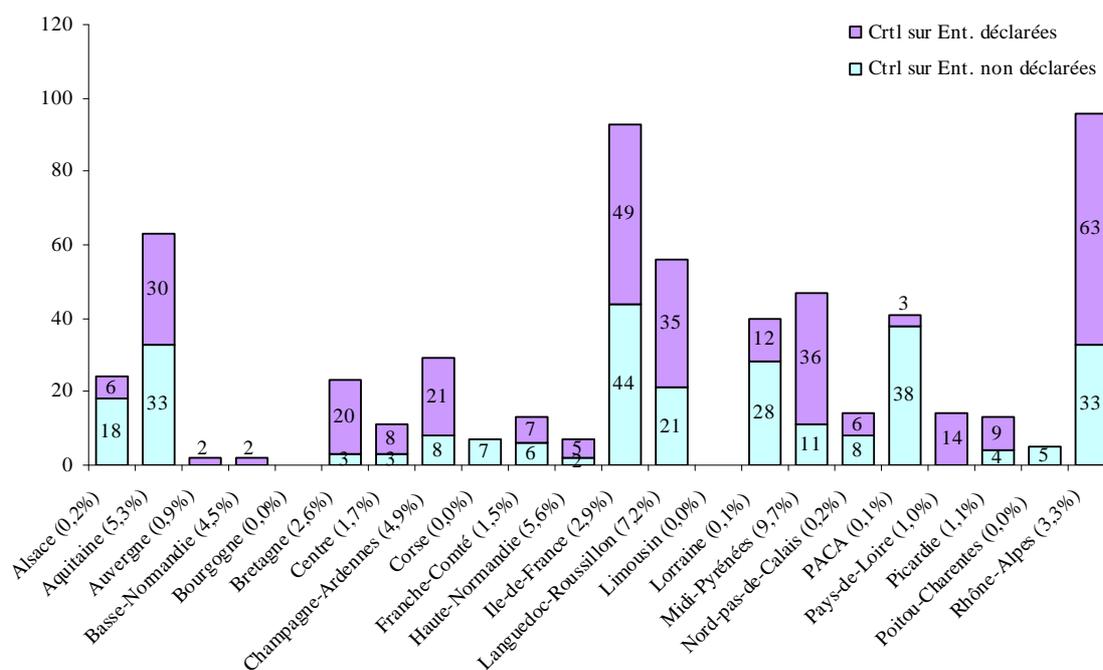
³⁷ « Lieu Sant Amand : 31 travailleurs clandestins arrêtés », Nord éclair, 21 juillet 2009 ; « Les débosseurs ne bossent plus », La voix du Nord, 22 juillet 2009 ; « une information judiciaire ouverte dans l'affaire des débosseurs de voitures », La voix du Nord, 7 août 2009.

fréquemment présente). Le nombre de contrôles sur entreprises déclarées en 2009 reste cependant supérieur à celui de 2006.

Les contrôles sur entreprises déclarées et non déclarées ont été concentrés à 17% dans la région Rhône-Alpes et à 16% en Ile-de-France. L'analyse ne permet pas d'obtenir une lisibilité sur la stratégie de contrôle des régions. Il y aurait en moyenne 1% des entreprises qui ont effectué une déclaration qui seraient contrôlées, avec un pourcentage maximum à près de 7,2% pour le Languedoc-Roussillon. De fait cette région contrôle majoritairement des entreprises déclarées. Hormis pour quelques régions (Alsace, Aquitaine, Franche-Comté, Ile-de-France, Picardie et Rhône-Alpes), les régions contrôlent majoritairement des entreprises ayant fait une déclaration. Pour celles où la relation est inverse, on peut éventuellement y voir des zones géographiques dont la densité d'entreprises est élevée, ce qui permet de « tomber sur » des entreprises non déclarantes.

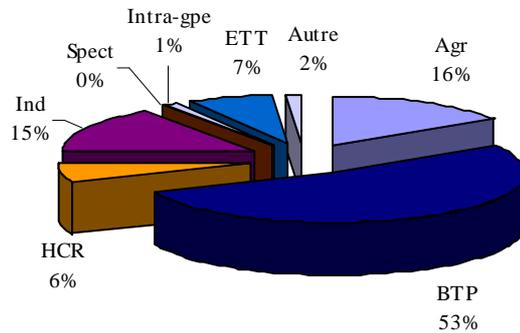
Graphe 11 : Répartition par région des contrôles des entreprises étrangères en 2009

Remarque : les pourcentages qui suivent les noms des régions correspondent au poids des contrôles des entreprises déclarées par rapport au total des déclarations faites la région.



Pour l'année 2009, on constate une légère atomisation des contrôles faits par secteur. Le secteur du BTP, qui représentait à lui seul 75% des contrôles, en 2008, ne représente plus que 53% des contrôles en 2009. En revanche, les secteurs de l'industrie et de l'agriculture voient leur part croître : 15% des contrôles pour l'industrie (9% en 2008) et 16% des contrôles pour l'agriculture (6% en 2008). La part des contrôles dans les autres secteurs reste stable entre 2008 et 2009. Aucun contrôle n'est effectué dans le secteur des spectacles en 2009.

Grphe 12 : Répartition sectorielle des contrôles sur les entreprises déclarées en 2009



5.22. Les contrôles des entreprises n’ayant pas fait de déclaration sont en baisse

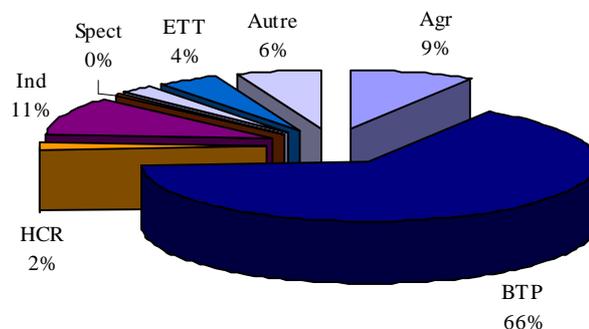
Les contrôles effectués dans les entreprises étrangères non déclarées ne peuvent a priori qu’être le fruit du hasard, c’est-à-dire effectués dans une origine différente de celle de la recherche de la conformité de la prestation de services internationale. Nonobstant, 272 entreprises ont été contrôlées cette année – en baisse de 17% par rapport à l’année précédente (- 54 contrôles), soit un niveau très proche de celui de 2007. Ces contrôles ont concerné 952 salariés dont 71% pour le secteur du BTP (70% en 2008), 15% pour le secteur de l’agriculture et 5% pour les entreprises de travail temporaire (17% en 2008). En moyenne trois salariés sont contrôlés par contrôle, en baisse comparé à la moyenne de 2008 : 5 salariés contrôlés par contrôle.

Tableau 24 : Évolution du nombre de contrôles effectués sur les entreprises n’ayant pas fait de déclaration et du nombre de salariés concernés depuis 2004

	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Contrôle sur Ent. non déclarées	277	287	192	276	326	272
Nombre de salariés concernés	1 131	1 436	853	1 554	1 668	952
Nombre de salariés moyen	4,1	5,0	4,4	5,6	5,1	3,5

Deux tiers des contrôles des entreprises non déclarées s’effectuent dans le secteur du BTP.

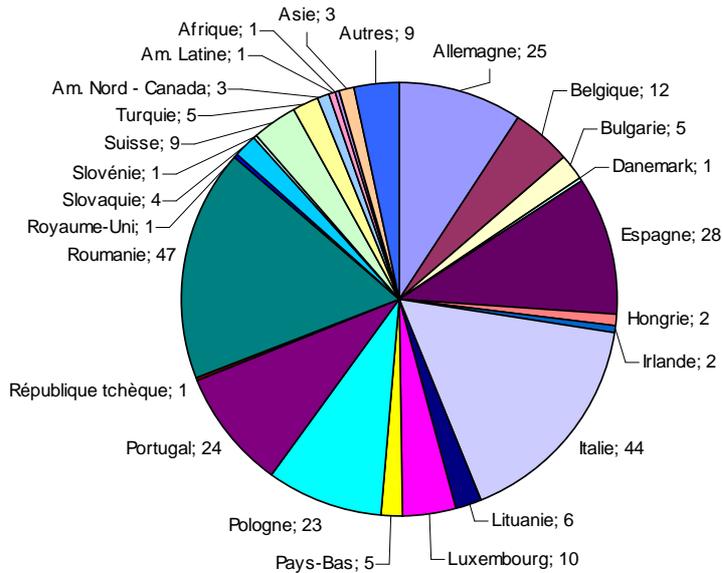
Grphe 13 : Répartition sectorielle des contrôles sur les entreprises non déclarées en 2009



L’analyse des nationalités des entreprises contrôlées mais qui ne se sont pas déclarées montre un éventail très large des nationalités. Si les nationalités des entreprises les plus

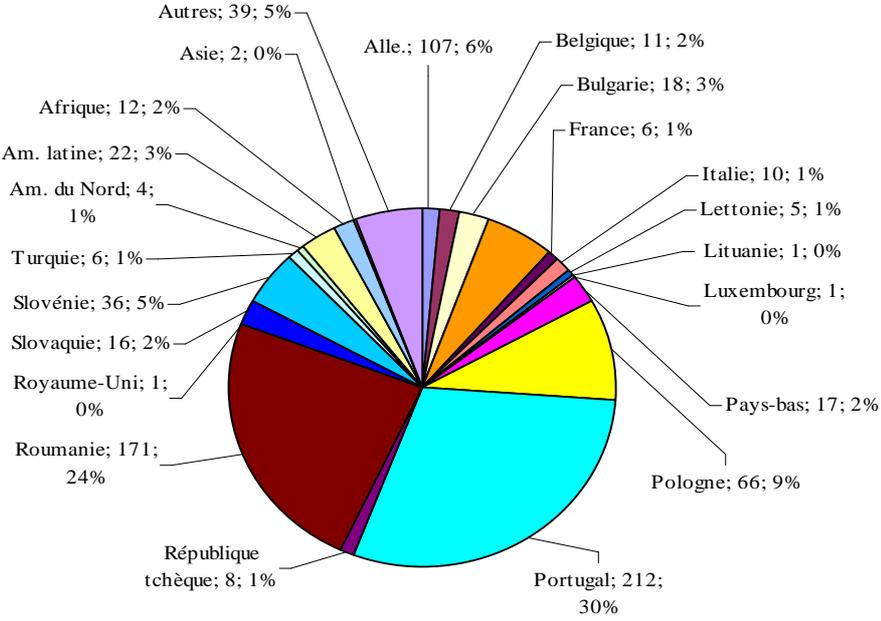
déclarantes sont aussi les plus « non déclarantes » (Pologne, Allemagne, Portugal, Roumanie etc....) on peut s'étonner de l'absence des entreprises luxembourgeoises.

Graph 14 : Répartition des contrôles des entreprises étrangères non déclarées par nationalité en 2009



Par ailleurs, l'analyse des nationalités des salariés pour les prestataires étrangers non déclarés et contrôlés permet de constater une forte corrélation entre la nationalité du prestataire et la nationalité des salariés détachés. Cependant, la corrélation n'est pas exclusive et les constats des agents de l'inspection vont dans le sens d'un écart grandissant entre les nationalités des prestataires et celles des salariés détachés par lesdits prestataires.

Grphe 15 : Répartition par nationalité des salariés contrôlés et non déclarés en 2009



Annexes - tableaux détaillés

Tableau 25 : Répartition régionale des déclarations et des salariés depuis 2005

		2005	2006	2007	2008	2009
Alsace	Décl.	580	1 148	1 706	2 370	2 564
	Salarié	3 008	3 558	4 438	6 525	5 435
Aquitaine	Décl.	45	51	225	817	561
	Salarié	282	419	1 060	2 850	2 600
Auvergne	Décl.	13	94	145	616	212
	Salarié	143	439	775	759	772
Basse-Normandie	Décl.	54	18	88	188	44
	Salarié	340	57	294	698	220
Bourgogne	Décl.	24	30	203	191	96
	Salarié	94	116	650	857	320
Bretagne	Décl.	152	235	788	919	765
	Salarié	715	1 039	2 565	2 534	1 939
Centre	Décl.	113	215	321	485	464
	Salarié	364	808	1 264	1 583	1 717
Champagne-Ardenne	Décl.	97	229	326	455	430
	Salarié	351	973	1 376	1 478	1 887
Corse	Décl.	20	46	97	109	177
	Salarié	100	255	271	321	556
Franche-Comté	Décl.	64	115	347	447	463
	Salarié	231	434	1 470	1 456	1 735
Haute-Normandie	Décl.	38	114	75	224	90
	Salarié	245	674	433	1 262	323
Ile-de-France	Décl.	224	631	1 410	1 319	1 693
	Salarié	1 073	1 749	4 476	3 695	4 809
Languedoc-Roussillon	Décl.	377	336	562	1 072	483
	Salarié	1 237	1 193	2 656	3 022	1 714
Limousin	Décl.	27	54	36	44	159
	Salarié	152	273	141	192	412
Lorraine	Décl.	1 719	1 553	2 174	10 766	13 338
	Salarié	4 873	3 425	7 172	30 878	35 855
Midi-Pyrénées	Décl.	12	72	203	440	372
	Salarié	80	240	1 010	985	1 122
Nord-Pas-de-Calais	Décl.	1 482	1 626	1 428	2 063	2 423
	Salarié	4 153	5 645	4 781	5 341	3 483
PACA	Décl.	327	993	2 331	3 138	2 540
	Salarié	1 680	4 452	11 383	12 093	10 765
Pays-de-Loire	Décl.	90	61	362	1 120	1 385
	Salarié	520	143	864	1 478	4 762
Picardie	Décl.	204	342	447	537	849
	Salarié	866	1 542	2 109	2 100	2 169
Poitou-Charentes	Décl.	61	157	201	231	121
	Salarié	221	443	763	985	409
Rhône-Alpes	Décl.	732	1 997	3 641	3 282	1 882
	Salarié	5 739	10 047	18 120	13 035	9 256

Tableau 26 : Nationalité des entreprises prestataires (en nombre de déclarations) en 2009

	Agr.	BTP	HCR	Ind.	Spect.	ETT	Intra-gpe	Autre	Total
Allemagne	87	2 496	5	1 038	10	1 036	20	322	5 014
Autriche	5	33	0	150	3	6	0	5	202
Belgique	8	1 158	1	304	4	252	80	285	2 092
Bulgarie	74	75	1	56	0	30	2	30	268
Chypre	8	3	0	0	0	0	0	51	62
Croatie	0	12	0	12	0	3	0	0	27
Danemark	0	3	2	5	0	0	0	9	19
Espagne	272	541	2	144	2	90	11	74	1 136
Estonie	6	2	0	2	1	0	0	0	11
Finlande	2	1	0	1	1	44	0	0	49
Grèce	0	2	0	18	0	0	0	5	25
Hongrie	1	276	0	43	3	179	7	14	523
Irlande	2	18	2	32	0	21	2	6	83
Italie	9	295	2	355	10	34	6	38	749
Lettonie	0	5	0	15	0	0	0	0	20
Lituanie	0	11	0	7	1	3	0	2	24
Luxembourg	43	1 748	5	698	13	9 819	5	327	12 658
Malte	0	0	0	1	0	0	0	6	7
Pays-bas	0	19	8	27	2	1	2	10	69
Pologne	126	2 773	37	820	16	734	54	180	4 740
Portugal	14	908	1	319	2	334	2	24	1 604
Rép. Tchèque	12	203	0	72	6	13	0	5	311
Roumanie	114	844	11	325	2	355	32	60	1 743
Royaume-Uni	6	57	198	30	5	49	46	486	877
Slovaquie	35	384	2	112	1	96	1	28	659
Slovénie	0	27	0	8	0	0	0	14	49
Suède	0	4	1	7	0	0	0	0	12
Suisse	7	150	1	364	126	42	7	35	732
Turquie	2	12	0	7	0	2	4	3	30
Amérique du Nord	0	10	0	21	35	9	83	33	191
Amérique latine	0	3	0	0	3	7	3	0	16
Afrique	2	9	0	12	4	2	3	6	38
Asie	2	44	0	154	19	36	13	12	280
Autres	12	237	4	59	39	164	23	52	590

NB : le secteur du déménagement (3 déclarations) a été intégré dans le secteur « autres ».

Tableau 27 : Nationalité des entreprises prestataires (en nombre de déclarations) depuis 2005

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evol	Poids 2010
Allemagne	1 075	1 405	1 981	2 930	4 713	5 014	6%	14%
Autriche	17	20	12	15	82	202	146%	1%
Belgique	915	1 535	1 279	916	1 484	2 092	41%	6%
Bulgarie	4	3	14	60	152	268	76%	1%
Chypre	0	0	0	0	68	62	-9%	0%
Croatie	7	3	21	21	9	27	200%	0%
Danemark	1	16	26	51	16	19	19%	0%
Espagne	157	228	697	928	1 101	1 136	3%	3%
Estonie	6	4	6	0	2	11	450%	0%
Finlande	6	4	11	2	1	49	4800%	0%
Grèce	5	8	4	0	4	25	525%	0%
Hongrie	12	47	112	301	408	523	28%	1%
Irlande	3	14	47	198	65	83	28%	0%
Italie	52	157	175	719	876	749	-14%	2%
Lettonie	12	2	8	3	14	20	43%	0%
Lituanie	4	18	13	7	82	24	-71%	0%
Luxembourg	339	652	753	989	8 403	12 658	51%	36%
Malte	2	12	0	4	1	7	600%	0%
Pays-bas	23	19	36	83	110	69	-37%	0%
Pologne	655	1 251	2 890	5 447	6 847	4 740	-31%	14%
Portugal	36	166	312	714	1 586	1 604	1%	5%
Rép. tchèque	57	43	96	231	472	311	-34%	1%
Roumanie	36	84	108	680	1 315	1 743	33%	5%
Royaume-Uni	282	242	232	398	780	877	12%	3%
Slovaquie	50	171	507	946	1 010	659	-35%	2%
Slovénie	3	42	28	61	71	49	-31%	0%
Suède	0	6	8	19	7	12	71%	0%
Suisse	11	97	341	710	372	732	97%	2%
Turquie	28	25	31	10	22	30	36%	0%
Am. du Nord	26	27	34	107	265	191	-28%	1%
Am. Latine	9	23	65	26	22	16	-27%	0%
Afrique	0	0	0	22	41	38	-7%	0%
Asie	28	31	93	111	153	280	83%	1%
Autres	82	100	181	407	568	590	4%	2%
TOTAL	3 943	6 455	10 121	17 116	31 122	34 910	12%	100%

Tableau 28 : Évolution de la nationalité des salariés détachés (en nb de salariés) depuis 2005

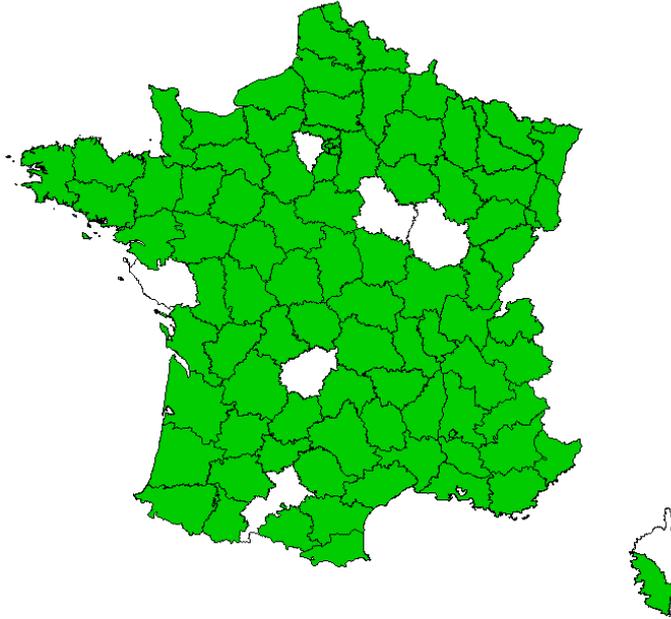
	2004	2005	2006	2007	2008	2009	Evol	Poids 2010
Allemagne	3 283	4 013	3 754	6 624	9 038	9 116	1%	9%
Autriche	95	108	23	64	115	412	258%	0%
Belgique	4 275	4 370	3 618	2 095	4 213	4 955	18%	5%
Bulgarie	0	16	77	409	912	1 228	35%	1%
Chypre	0	0	0	1	20	19	-5%	0%
Croatie	38	36	85	75	136	68	-50%	0%
Danemark	4	90	112	847	116	103	-11%	0%
Espagne	312	808	915	1 751	1 471	2 479	69%	2%
Estonie	30	11	32	0	12	42	250%	0%
Finlande	4	5	24	6	7	85	1114%	0%
France*	0	0	0	3 711	20 743	28 557	38%	27%
Grèce	32	53	9	11	39	384	885%	0%
Hongrie	204	220	663	1 110	779	2 557	228%	2%
Irlande	12	17	87	129	37	284	668%	0%
Italie	188	618	855	3 531	3 297	3 335	1%	3%
Lettonie	38	9	50	10	7	33	371%	0%
Lituanie	7	32	54	29	107	288	169%	0%
Luxembourg	410	762	673	484	2 154	1 664	-23%	2%
Malte	2	0	1	6	0	0		0%
Pays-bas	129	75	129	331	369	436	18%	0%
Pologne	3 260	7 310	12 471	25 322	23 453	19 912	-15%	19%
Portugal	175	830	1 960	4 623	8 852	8 730	-1%	8%
Rép. Tchèque	257	375	617	1 176	858	662	-23%	1%
Roumanie	275	468	608	2 599	4 164	4 918	18%	5%
Royaume-Uni	952	2 910	4 413	4 718	4 025	5 273	31%	5%
Slovaquie	337	1 053	2 100	3 618	3 418	3 134	-8%	3%
Slovénie	49	194	293	108	215	266	24%	0%
Suède	0	7	53	25	53	93	75%	0%
Suisse	95	156	509	605	496	690	39%	1%
Turquie	59	126	94	136	354	224	-37%	0%
Amérique Nord	96	90	109	274	512	421	-18%	0%
Etats-Unis	70	72	69	182	336	237	-29%	0%
Canada	26	18	40	92	176	184	5%	0%
Amérique Latine	363	133	1 233	1 691	2 149	1 735	-19%	2%
Mexique	11	60	51	15	17	120	606%	0%
MERCOSUR	44	69	90	44	62	102	65%	0%
Aut. Am.latine	308	4	1 092	1 632	2 070	1 513	-27%	1%
Afrique	0	0	0	547	404	580	44%	1%
Maghreb*	0	0	0	308	296	499	69%	0%
Aut. afriques*	0	0	0	239	108	81	-25%	0%
Asie	563	490	190	389	456	693	52%	1%
Chine	63	66	13	47	76	229	201%	0%
Inde	16	44	37	149	124	156	26%	0%
Aut. Asie	484	380	140	193	256	308	20%	0%
Autres	430	1 081	2 113	1 016	2 280	2 368	4%	2%
TOTAL	15 974	26 466	37 924	68 071	95 261	105 744	11%	100%

Carte 2008 : Taux de réponse par département en 2008

DDTEFP

Non réponse [7]

Réponse [89]



Carte 2007: Taux de réponse par département en 2007

DDTEFP

Non réponse [11]

Réponse [85]

ITEPSA

Non réponse [16]

Réponse [80]

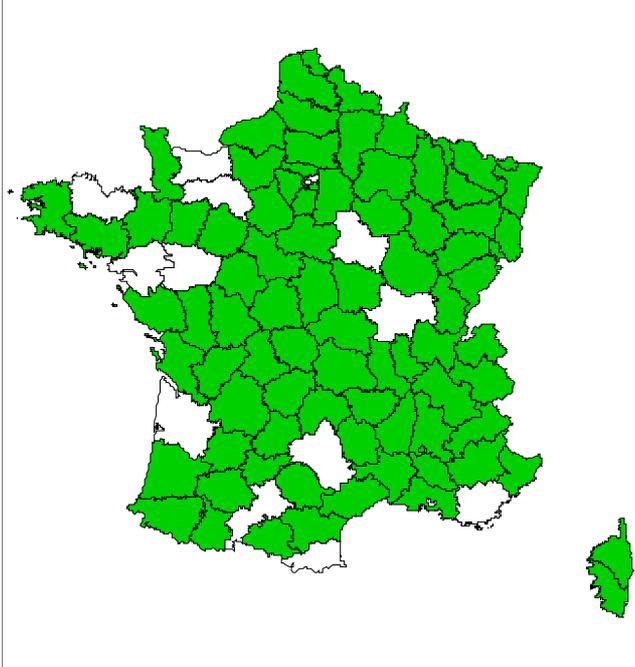


Carte 2006 : Taux de réponse par département en 2006

DDTEFP

Non réponse [14]

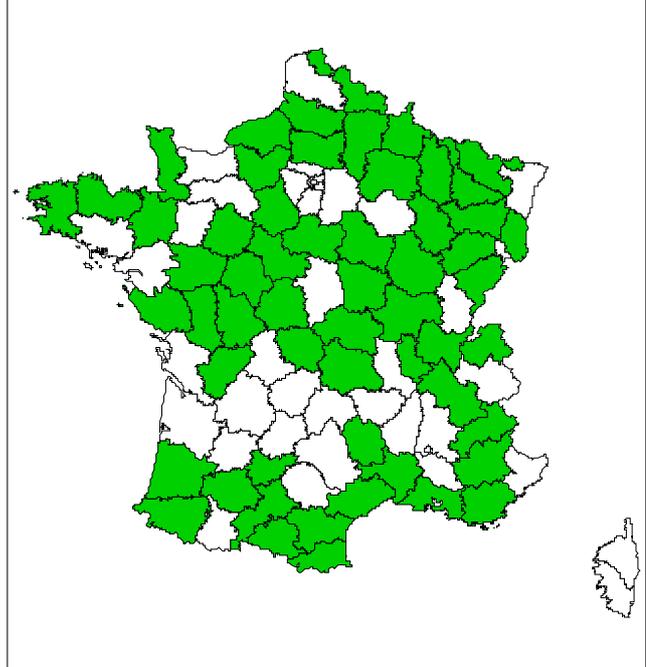
Réponse [82]



ITEPSA

Non réponse [39]

Réponse [57]

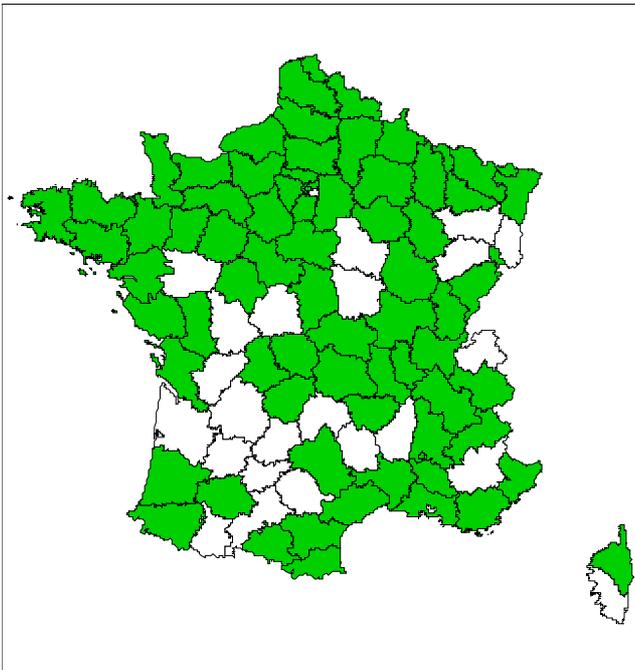


Carte 2004 et 2005 : Taux de réponse par département en 2004 et 2005

2004

Non réponse [24]

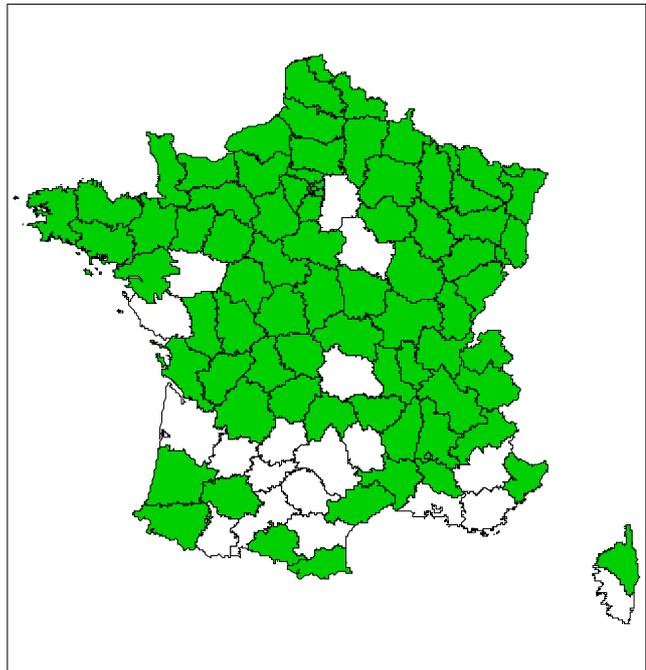
Réponse [72]



2005

Non réponse [19]

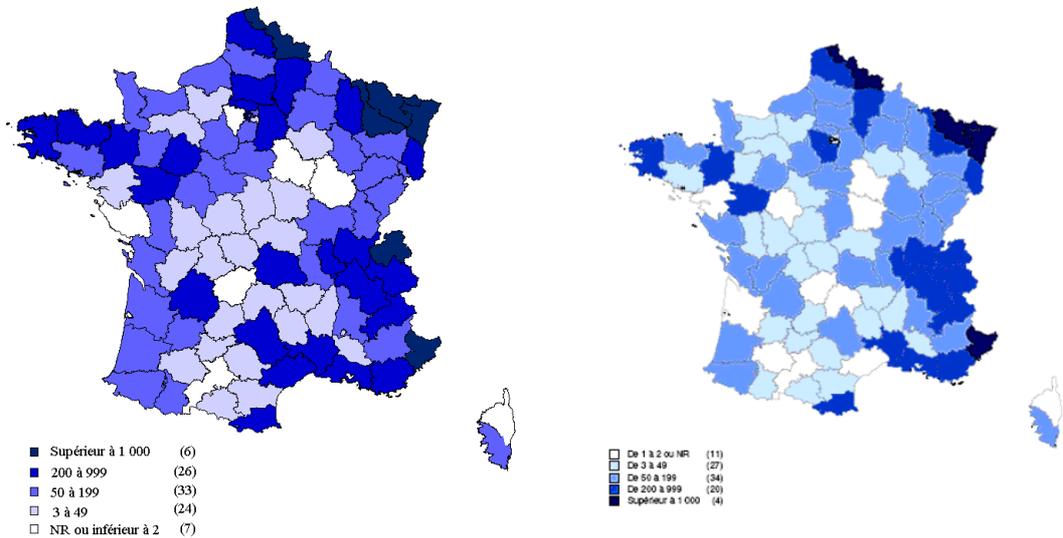
Réponse [77]



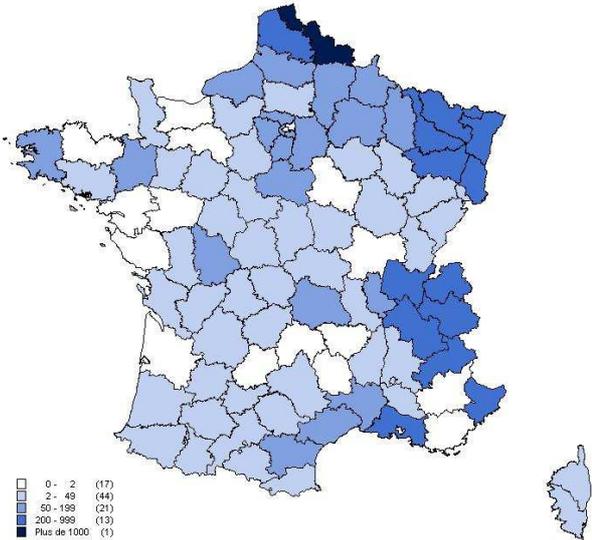
Carte 2008 : Répartition départementale du nombre de déclarations reçues

En 2008

En 2007

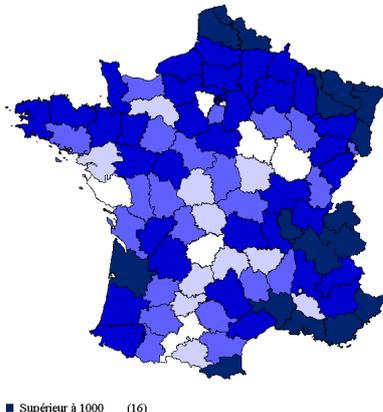


En 2006



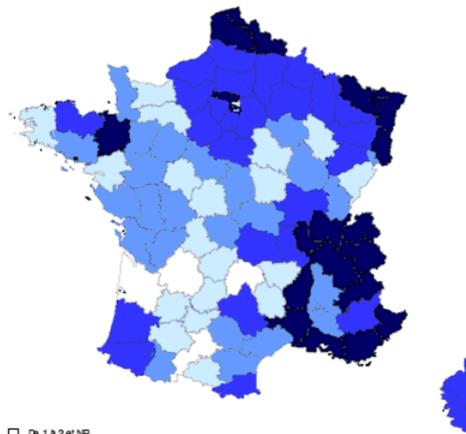
Carte 2008 : Répartition départementale du nombre de salariés détachés en 2008

En 2008



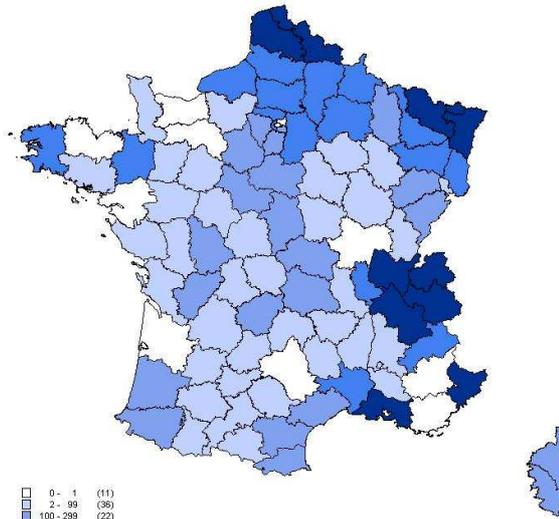
■ Supérieur à 1000	(16)
■ 300 à 999	(39)
■ 100 à 299	(22)
■ 3 à 99	(12)
□ NR ou inférieur à 2	(7)

En 2007



□ De 1 à 2 et NR
□ De 3 à 99
■ De 100 à 299
■ De 300 à 999
■ Supérieur à 1 000

En 2006



□ 0 - 1	(11)
□ 2 - 99	(36)
■ 100 - 299	(22)
■ 300 - 999	(17)
■ Plus de 1000	(10)

Listes des graphes, cartes et tableaux

Liste des graphes

Graphe 1 : Évolut° du nombre de déclarat° de prestat° de services reçus et de salariés détachés depuis 2000.....	9
Graphe 2 : Répartition du nombre de déclarations par département depuis 2004.....	10
Graphe 3 : Répartition sectorielle du nombre de salarié détaché moyen depuis 2004.....	13
Graphe 4 : Répartition sectorielle du nombre de jours détachés en 2009.....	14
Graphe 5 : Concentration départementale des déclarations en 2009.....	17
Graphe 6 : Répartition sectorielle des déclarations en 2009.....	19
Graphe 7 : Évolution de la répartition sectorielle depuis 2004.....	20
Graphe 8 : Répartition des déclarations par zones d'origine des prestataires depuis 2004.....	22
Graphe 9 : Part de la croissance par zone géographique en 2009.....	24
Graphe 10 : Évolution de la répartition des salariés en fonction des zones d'origine depuis 2004.....	35
Fig. 1 : sur le total des salariés Fig. 2 : sur total des salariés hors français.....	35
Graphe 11 : Répartition par région des contrôles des entreprises étrangères en 2009.....	49
Graphe 12 : Répartition sectorielle des contrôles sur les entreprises déclarées en 2009.....	50
Graphe 13 : Répartition sectorielle des contrôles sur les entreprises non déclarées en 2009.....	50
Graphe 14 : Répartition des contrôles des entreprises étrangères non déclarées par nationalité en 2009.....	51
Graphe 15 : Répartition par nationalité des salariés contrôlés et non déclarés en 2009.....	52

Liste des cartes

Carte 1 : Taux de réponse par département en 2009.....	7
Carte 2 : Répartition du nombre de déclarations reçues par département en 2009.....	16
Carte 3 : Nombre de déclarations par pays en 2009.....	30
Carte 4 : Répartition départementale du nombre de salariés détachés en 2009.....	32
Carte 5 : Flux de travailleurs frontaliers en France, en 2010.....	33
Carte 6 : Flux frontaliers dans la Grande Région sur la période 2007-2008.....	38
Carte 7 : Le détachement de salariés allemands en France en 2009.....	39
Carte 8 : Nombre de salariés par pays en 2009.....	45
Carte 2008 : Taux de réponse par département en 2008.....	57
Carte 2007 : Taux de réponse par département en 2007.....	57
Carte 2006 : Taux de réponse par département en 2006.....	58
Carte 2004 et 2005 : Taux de réponse par département en 2004 et 2005.....	58
Carte 2008 : Répartition départementale du nombre de déclarations reçues en 2008, 2007 et 2006.....	59
Carte 2008 : Répartition départementale du nombre de salariés détachés en 2008, 2007 et 2006.....	60

Liste des tableaux

Tableau 1 : Évolution du nombre des déclarations par secteur d'activité depuis 2004.....	11
Tableau 2 : Évolution du nombre moyen de salariés par déclaration depuis 2001.....	12
Tableau 3 : Répartition sectorielle des jours d'emplois détachés depuis 2004 (en millier).....	13
Tableau 4 : Durées moyenne et maximale des détachements par secteur d'activité (en jour) depuis 2004.....	15
Tableau 5 : Nombre de départements ayant reçu au moins une déclaration.....	17
Tableau 6 : Répartition des déclarations par secteur d'activité sur les départements les plus significatifs en 2009.....	19
Tableau 7 : Répartition des déclarations par zone géographique depuis 2004.....	21
Tableau 8 : Répartition des déclarations par secteur d'activité et par zones d'origine des prestataires en 2009.....	22
Tableau 9 : Répartition sectorielle des déclarations pour les pays à intervention massive.....	24
Tableau 10 : Répartition sectorielle des déclarations pour les pays à intervention récurrente.....	26
Tableau 11 : Répartition sectorielle des déclarations pour les pays à interventions irrégulières.....	28
Tableau 12 : Répartition sectorielle des déclarations pour les pays* à interventions circonstanciées.....	29
Tableau 13 : Évolution du nombre de salariés détachés par secteur d'activité depuis 2004.....	31
Tableau 14 : Estimation de l'emploi détaché total dans le cadre d'une PSI en 2009.....	34
Tableau 15 : Répartition des salariés par zones géographiques depuis 2004.....	34
Tableau 16 : Répartition des salariés originaire des pays de l'UE-15.....	36
Tableau 17 : Détail des déclarations et salariés détachés en Moselle en provenance du Luxembourg.....	37
Tableau 18 : Évolution des proportions moyennes des nationalités de travailleurs intérimaires.....	37
Tableau 19 : Répartition des salariés originaire des Nouveaux Etats membres.....	41
Tableau 20 : Répartition des salariés originaire des pays tiers.....	43
Tableau 21 : Évolution des statuts d'emploi par CSP depuis 2004.....	43

Tableau 22 : Estimation du nombre total des contrôles sur entreprises étrangères depuis 2005	46
Tableau 23 : Répartition du nombre de contrôles par entreprise déclarée ou non depuis 2001.....	48
Tableau 24 : Évolution du nombre de contrôles effectués sur les entreprises n'ayant pas fait de déclaration et du nombre de salariés concernés depuis 2004	50
Tableau 25 : Répartition régionale des déclarations et des salariés depuis 2005.....	53
Tableau 26 : Nationalité des entreprises prestataires (en nombre de déclarations) en 2009.....	54
Tableau 27 : Nationalité des entreprises prestataires (en nombre de déclarations) depuis 2005.....	55
Tableau 28 : Évolution de la nationalité des salariés détachés (en nb de salariés) depuis 2005.....	56

Direction Générale du Travail
39-43, quai André Citroën 75902 Paris cedex 15 - Téléphone : 01 44 38 34 55
Études et statistiques sur le travail illégal - claire.seiller@travail.gouv.fr